



GURE MILAFRANGA

LE MAG N°147





EDITO

Chères et chers Milafrangars,

Les beaux jours sont de retour et nous nous en réjouissons. Ces belles journées ensoleillées qui rallongent nous donnent envie de flâner en extérieur. Le printemps et l'été nous rappellent chaque année la chance que nous avons de vivre dans un tel environnement.

Un environnement privilégié qu'il nous faut préserver, à travers plusieurs politiques dont celle de la lutte contre le frelon asiatique. Sur proposition du collectif de lutte contre les frelons asiatiques, la Commune a distribué gratuitement plus de 300 pièges dans la matinée du 9 mars. Je les félicite pour cette démarche essentielle à la préservation de notre biodiversité. Une action qui s'inscrit dans notre politique environnementale menée depuis plusieurs années.

Je tiens à souligner aussi, le dynamisme de notre village, mené par bien des protagonistes ou associations et dans des domaines variés.

Villefranque vit ! Pour exemple, la dernière pièce de théâtre a rassemblé le 4 mai au soir, plus de 100 personnes. Tout comme le lendemain, le premier marché des producteurs et la bourse aux plantes qui ont été de vraies réussites.

Une belle saison qui rime aussi avec les festivités. Comme chaque année, les fêtes du quartier bas et le Milafranga Gaindi ont donné le tempo. Les fêtes de nos écoles se préparent, comme le spectacle de fin d'année de l'association de danse basque Leinua Ttiki qui aura lieu sur notre commune. J'espère que la météo se montrera plus clémente que l'an passé, que ce soit pour la soirée cinéma en plein air ou autres animations en extérieur. Et comme de coutume, nous terminerons l'été, bien évidemment, avec nos fêtes patronales.

Sur le plan des travaux, le démarrage de la rénovation de la mairie et de la maison Labia est imminent. Ce chantier devrait démarrer dans le courant du mois de juin. Vous comprendrez l'importance et la complexité de ce dossier qui, sur un même site, verra cohabiter des commerces, une maison des assistantes maternelles et les services de la mairie, rejoints par l'agence postale communale. La première tranche concernera la rénovation de la maison Labia, et devrait durer 10 mois. Ensuite, nous déménagerons la mairie provisoirement pour rénover la bâtisse existante durant 6 mois de plus. Je suis content que des entreprises locales, et même pour certaines du village, aient répondu présentes en candidatant dans les différents corps d'états.

Les travaux de la ferme Mendiburua, comprenant la création de 10 logements en accession à la propriété sont terminés. Un projet mené par Habitat Sud Atlantique qui, dans un contexte de crise du logement, accueillera nos jeunes Milafrangars, et redonnera toute sa splendeur à cet emblème patrimonial.

Je remercie et félicite le Point Jeune Niminoak qui a repeint nos arrêts de bus pour financer une partie de leur voyage au Maroc. Leur engagement démontre tout l'intérêt qu'ils portent à leur village.

Malheureusement, je ne peux pas en dire autant de tous nos jeunes. Certains d'entre eux, ils ne sont pas nombreux et se comptent sur les doigts d'une main, font preuve d'un comportement inapproprié et incivique. Excusez-moi de l'exprimer si franchement, mais je ne cache pas ma colère et mon incompréhension sur ce point. Comment expliquer de tels agissements gratuits, qui n'ont aucun autre but que

de détruire pour détruire ! Dégradations de bâtiments, Tags, vandalisme dans les WC publics, intrusions dans des locaux communaux avec bris de glace, vols, sans parler de l'irrespect envers les personnes, allant même jusqu'à de l'intimidation. Nous avons commencé pédagogiquement en discutant avec les familles pour leur faire comprendre les dérives de leurs enfants, nous avons dû nous répéter, pour n'avoir à l'arrivée comme solution, que des dépôts de plaintes en gendarmerie ! Mais peu importent les moyens, on se battra et on ne se laissera pas faire !

Sur le plan intercommunal, notre déchèterie sera agrandie, et verra d'ici la fin de l'année, l'ouverture d'un espace de réemploi. Cela concernera les produits et matériaux de construction et du bâtiment, les articles de sport et de loisir, les articles de bricolage et jardin, les jouets et les équipements électriques et électroniques. Ainsi, nous nous inscrivons dans une logique anti-gaspillage, et espérons voir diminuer les dépenses publiques relatives aux traitements de déchets, qui ne cessent de s'alourdir.

Le programme annoncé durant notre campagne électorale se réalise petit à petit. Je vous souhaite de passer un bel été. De profiter de ses beaux jours avec toutes les festivités traditionnelles que le Pays Basque nous réserve.

Un été 2024 qui sera marqué par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Nous soutiendrons notre Milafrangar Guillaume Toucoulet au tir à l'arc paralympique. Souhaitons-lui bonne chance, et espérons que Villefranque connaîtra au mois d'août son premier champion olympique !

Allez Guillaume !

Marc SAINT-ESTEVEN

Flashez-moi !



VILLEFRANQUE À L'HEURE DES JO

Photo 1 couverture : Denis JOYEUX porteur de la flamme olympique le 20 mai 2024 à Bayonne

Photo 2 : Olympiades dans les 2 écoles de Villefranque



SOMMAIRE

4	LES GENS D'ICI
8	DOSSIER
14	ÉCOLES
17	ASSOCIATIONS
22	VIE MUNICIPALE

Bulletin d'informations municipales de la mairie de Villefranque

Papier recyclé - Publié à 1425 exemplaires par Flashcompo Bayonne
- Conception : Flashcompo - Directeur de la publication : M. Marc Saint Esteven - Commission communication soutenue par Karine Althabe, Beñat BARLEDUC, Sabine BRUNET, François DOUSSEN, Stéphanie ECHAIDE, Emmanuelle JAURETCHE, Florence LASSALLE, Maité SALLABERRY

Notre journal est sur 3 parutions : janvier/février ; mai/juin ; septembre/octobre - **Vous voulez faire paraître une info ?**
Envoyez-nous vos articles à guremilafranga@gmail.com
AVANT LE 15 septembre - www.villefranque.fr

➤ LES GENS D'ICI...

LE TALENT AU BOUT DU CRAYON...



*Je vous propose de faire la rencontre de **Mayana ITOIZ**, talentueuse illustratrice de bandes dessinées, notamment la série « Le loup en slip ». Elle a gentiment accepté de me recevoir sur son lieu de travail ou plutôt devrais-je dire son antre de création, un atelier partagé du centre-ville de Pau, chaleureux et accueillant... à l'image de son occupante.*

Découverte d'une paloise d'adoption, heureuse dans sa ville et dans sa vie, mais qui a laissé un petit bout de son cœur à Villefranque où vous pouvez d'ailleurs la croiser de temps en temps le week-end !

Mais qui est Mayana ITOIZ ?

Maman de deux garçons, (qui, au passage ont hérité de la fibre artistique parentale, mais pas dans le domaine du dessin !), Mayana accepte gentiment de dérouler le fil de ses souvenirs. « *Je suis dessinatrice et illustratrice, et je suis de Villefranque. C'est là que je reviens très souvent, et pour tout dire, je n'ai jamais vraiment coupé le cordon.* »

C'est ainsi que commence l'histoire...

La famille de Mayana vit à Villefranque où elle grandit, et fait sa scolarité. Au début des années 80, haute comme trois pommes, elle est déjà titillée par le dessin. D'ailleurs, aussi loin qu'elle s'en souvienne, elle a toujours tenu un crayon à la main pour dessiner ! A l'école primaire, on lui dit qu'elle dessine bien, ce qui l'encourage à poursuivre, elle dont le caractère est si réservé. « *Comme j'étais très renfermée, très timide, cela m'allait très bien d'être dessinatrice ! C'était parfait pour moi !* ». Elle se souvient même avoir fait la couverture du carnet de voyage de la classe de neige, étant un peu identifiée comme « LA » dessinatrice de la classe. « *Dans chaque classe, il y a toujours un dessinateur ou une dessinatrice, on le repère vite et cela le motive d'avoir ce petit truc à part, ce petit quelque chose dans sa personnalité* ». Arrivée au lycée Cassin, elle choisit de faire un BAC L, option arts plastiques, contre l'avis de tous, mais soutenue par ses parents. « *J'étais bonne élève et l'on me disait qu'il n'y avait pas d'avenir dans l'art,*

mais c'était ce que je voulais faire et mes parents m'ont fait confiance dans mes choix ! » En toute logique, elle suit les copains à la fac d'arts plastiques de Bordeaux, mais quelque peu déçue, elle n'achève pas sa première année. Plutôt que de suivre les cours en amphithéâtre, elle souhaite satisfaire son besoin d'ateliers, de concret, de patouille, de dessin, de faire de la photo... elle passe donc les concours des Beaux-Arts, sans vraiment savoir à l'époque le métier qu'elle veut exercer.

Débute alors un parcours jalonné de nombreuses expériences artistiques diverses et variées, reflet d'une réelle polyvalence.

Et alors qu'aujourd'hui, elle ne fait plus exclusivement que de la BD, elle concède que cette orientation est arrivée tardivement, car à sa sortie des Beaux-arts, rien ne la prédestine à ce domaine. Son parcours professionnel se construit d'opportunités et de rencontres : de projets d'architecture d'intérieur avec un côté très artistique où elle imagine des univers, à l'enseignement pendant quelques années, en passant par de petits boulots artisanaux...

La vocation d'illustratrice survient il y a maintenant 16 ans. Le déclic se produit lors de sa première grossesse, lorsque Mayana crée un blog où elle vit sa récréation en se dessinant. Elle est repérée et sollicitée, et on lui propose alors d'illustrer des concours de cartes postales. Les choses se construisent tout doucement, jusqu'à un premier album jeunesse pendant qu'elle enseigne, puis

LA GAZETTE D'OIHAN BAZTER

Chers Millafrangars. A Oihan Bazter, le planning est toujours aussi chargé ! Notre animatrice, Anaïs Samora, nous laisse tout juste tranquilles pour le week-end. Pour commencer la nouvelle année, nous avons décidé de faire travailler les méninges des enfants !!!



Nous avons concocté pour les élèves de CM1 de l'école du Sacré Cœur, des jeux et des énigmes sur le thème : souhaitons-nous la bonne année et nos meilleurs vœux ! Ces chérubins sont forts, ils ont tout résolu avec le sourire !!!

Carnaval

Nous avons créé nos masques et nous avons appris des chansons transmises par les enfants. Nous avons assisté aux danses réalisées par les enfants et nous avons chanté avec les princesses, les super héros, les pirates... Cette année encore, San Pantzar n'a pas eu sa chance, il a encore fait trop de bêtises !

La chandeleur

Le vendredi avant les vacances scolaires de février, avec les enfants de CM1 de l'école publique, nous avons confectionné et dégusté des crêpes. Un délice ! Il y en avait pour tous les goûts, saveur vanille, rhum, et ou avec un zeste de citron !!! Petits et grands, nous nous sommes régalez !

Raclette

« Si l'hiver est froid et rigoureux, ta raclette à la table, ton dos au feu. » Les amis de l'Ehpad "A Noste Le Gargale" sont venus se réchauffer auprès des appareils à raclette (faute de cheminée) pour faire fondre le fromage. Nous sommes tous repartis avec le ventre rond et le sourire aux lèvres.

Les ateliers mémoire

Chaque lundi matin, lors de l'atelier mémoire, pendant une heure, nos cerveaux cherchent, farfouillent, se rappellent, avec notre intervenante Hélène Rambat. Ces ateliers sous forme de jeux et accompagnés par l'humour d'Hélène

nous font partager des moments inoubliables et drôles. Tous les lundis, nos méninges sont boostées !

Les olympiades inter - ADAPA

Chaque année, les 7 établissements de l'ADAPA (association qui gère Oihan Bazter) organisent une épreuve des olympiades. Oihan Bazter a organisé un triathlon, le Commandant Poirier du basket, le Maharin du hockey, le Séqué les jeux de lancer, Harriola le tennis de table, A Noste Le Gargale, la pétanque et l'Accueil de jour, le tir à l'arc. Pour l'instant, nous avons fait les 4 premières rencontres. Nous nous sommes bien défendus (sauf pour une épreuve !). En effet, un certain monsieur (dont on taira le nom) a préféré discuter avec la gente féminine plutôt que de rester concentré AÏE ! AÏE ! AÏE ! Cela nous a coûté la victoire ! Sans rancune, nous lui pardonnons ! Il a su se rattraper lors d'une autre épreuve, avec son sourire charmeur, en incitant les femmes à lui donner le ballon à lui plutôt qu'à leur partenaire de jeux, et là c'était à notre avantage !!! Depuis, il a promis de rester attentif jusqu'à la fin !!! Pour finir, lors de la remise des prix, un repas sera organisé au restaurant ESKULARIA pour tous les champions de l'ADAPA. On vous fera saliver lors de la prochaine parution du Gure Millafranga ! C'est promis on racontera tout !

Les jeux olympiques au village

Les enfants de nos chères écoles ont participé à différentes épreuves olympiques concoctées par Oihan Bazter et par la mairie.

OihanBazter

Les élèves de CM2 de l'école publique se sont défiés à une course de relais, une course de skate canoë et du tir à l'arc. Pour ceux de CE2 et CM1 épreuves de course de relais, de course avec jeux d'adresse et de tir à l'arc. Challenge réussi pour tous !!! Bravo les champions !!! Ils se sont battus vaillamment !

Danse avec les mains

Notre stagiaire et chorégraphe, Naroa Duperou nous a proposé de faire un spectacle de danse avec les mains avec les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école publique pour les jeux olympiques. Vous commencez à nous connaître on n'a pas pu résister, on a dit « OUI ! BIEN SUR ! »

Et en avant toute !!! Tous les jeudis, répétition avec les pitchouns (et tous les jours entre nous !). Nous avons dû inventer avec et sans les enfants des bouts de chorégraphie.

On a, bien sûr, appelé nos copains : l'accueil de jour et le Séqué sont venus participer à quelques répétitions. Et le reste de la troupe (Maharin, Commandant Poirier, Harriola) est venu nous encourager au spectacle avec les 2 écoles. Ce spectacle, (la restitution finale de la danse) a eu lieu le jour de la remise des prix des champions du village.

Les enfants et nous-mêmes nous sommes appliqués en restant concentrés et focalisés jusqu'au bout. D'après les compliments que nous avons eus, le spectacle était réussi, nous étions coordonnés ! Nous sommes tous fiers de nous et des enfants !!!

Et voilà chers Millafrangar !!

A bientôt pour de nouvelles aventures !!



ŒUFS AU PLAT SUCRÉS

(A la façon de Simone Cacareigh)

Pour 6 à 8 personnes / gourmands !



INGRÉDIENTS

1 boîte de pêches au sirop
450 gr de crème fraîche
1 sachet de boudoirs

Pour la crème pâtissière

50 g de farine
50 g de sucre
¼ de gousse de vanille
50 cl de lait
4 jaunes d'œufs



Préparation de la crème pâtissière

Chauffer le lait et la vanille jusqu'à ébullition.

Battre les jaunes d'œufs avec le sucre puis ajouter la farine.

Verser le lait bouillant sur le mélange tout en mélangeant bien.

Remettre dans la casserole sur le feu.

Faire épaissir en remuant très soigneusement pendant 10 min.

Retirer après ébullition. Laisser refroidir.

Préparation des œufs au plat

Mettre les boudoirs au fond d'un plat, les recouvrir du sirop des pêches.

Verser la crème pâtissière dessus

Etaler la crème fraîche par-dessus la crème pâtissière

Disposer les pêches sur le dessus

Mettre le plat 24 h au frais !!! A la sortie du frigo, faire couler le reste de sirop sur les pêches !

Voilà c'est prêt ! Bon appétit !



LE DOSSIER SPORTIF

JO 2024



INTERVIEWS
LE PETIT GURE
OLYMPIADES DES ÉCOLES



Témoignage d'un champion de France, d'Europe, du Monde, Médaillé de bronze aux JO de Pékin en 2008

Tu as fait rêver de nombreux rameurs, vas-tu rêver devant l'aviron cet été ?

Oui je vais rêver devant ! Je connais la nouvelle génération de rameurs qui va courir au mois d'août 2024 pour les demi-finales et finales. Ces jeunes ont bossé tellement fort et je connais tellement le prix que c'est de s'entraîner aussi dur ! Surtout, j'espère qu'ils vont rêver eux aussi ! On va tous rêver ensemble ...

Médaillé aux JO 2008, quelle émotion as-tu ressenti face à cette récompense ? Un souvenir précis ?

La médaille a été la cerise sur le gâteau. L'aventure pour arriver à cette médaille a été quelque chose de magique. Aujourd'hui encore, je revois très régulièrement mes coéquipiers avec lesquels je suis resté très proche. On a gardé le contact avec cette famille qu'on a créée ensemble. On était 4 et c'est le chemin qu'on a parcouru ensemble qui a donné de la valeur à cette médaille. Même si la médaille est très belle, sa valeur est surtout symbolique pour un sport comme l'aviron, qui reste une discipline d'amateurs.

Un souvenir à chaud, j'en ai un qui me fait sourire : c'est en demi-finale, en conférence de presse, un journaliste nous dit : « vous les Français, vous êtes les champions des demi-finales ». Je lui réponds « allez demander à nos amis champions du monde néo-zélandais et aux vice-champions du monde italiens si, eux, sont champions olympiques ou

JULIEN DESPRES,

Ex-rameur international pendant plus de 20 ans ...

UN PARCOURS BIEN RÉCOMPENSÉ !

champions du monde des demi-finales, car ils ne sont pas en finale !". Je lui ai donné RDV deux jours plus tard à l'issue des finales pour faire le point sur qui serait champion olympique et quelles nations seraient sur le podium. Ça m'a vraiment touché... On approchait le monde professionnel dans les rapports avec la presse et la façon dont on nous posait des questions.

Ce qui est magique aux JO c'est que chaque discipline a la même valeur : une médaille d'or en aviron vaut une médaille d'or en basket ou en tennis. On partage une vie commune dans le village olympique : 15 000 athlètes sont réunis dans un seul et même quartier. On mange avec les basketteurs américains, les meilleurs tennismen du monde... Mon souvenir est vraiment cette notion de Paix telle que les Grecs ont commencé à l'imaginer il y a 2500 ans !

Sportif de haut niveau un temps, mais comment ta vie s'est-elle organisée après ta retraite sportive ?

J'ai toujours mené un double projet avec mes études à côté. Je suis passé par Sciences Po et une école de management à Lyon, tout en m'entraînant 2 à 3 fois par jour, ce qui me tenait à cœur à l'époque, et maintenant 10 ans plus tard encore, c'est le monde agricole. Ça me remue toujours les entrailles. Je suis dans la création d'une propriété de viti forestier au Pays basque (2 700 arbres et 10 000 plants de vigne) afin de développer des vins innovants, écologiques, éco-responsables. Je suis au début de cette aventure qui prend forme pas à pas, comme une performance se construit au fil des entraînements. J'utilise de nouvelles techniques qui ont fait leur preuve dans le monde et je les amène dans notre terroir !

De plus, j'entraîne les jeunes rameurs de l'Aviron Bayonnais. L'an dernier, j'ai eu l'honneur d'entraîner 4 jeunes qui ont été sélectionnés pour le match

France-Angleterre, première étape vers le haut niveau. Je les accompagne vers des aventures qui les obligeront à dépasser leurs limites.

Je suis fier aussi de coacher Perle BOUGE, une athlète para-aviron qui a remporté le titre de championne de France sur 2 000 mètres et a battu le record du monde... une bonne nouvelle à la veille des Jeux Paralympiques de cet été.

« Le sport doit être inclusif » ... Qu'en penses-tu ?

Ce qui est important c'est de partager sa passion du sport de manière simple. Quand on entraîne au quotidien des jeunes de 14 à 16 ans et qu'on les aide à prendre une place dans la société, c'est la plus belle des inclusions. Je me sens vivement concerné par l'inclusion handicap en entraînant Perle et au travers de mon amitié avec Guillaume Toucoulet. Je suis tellement fier de son parcours que je n'ai pas de mots pour le dire.

Aujourd'hui, la parité dans les Jeux Olympiques est bien réelle, c'est aussi une forme d'inclusion.

Pour finir, le sport est une voie d'excellence et inclusive pour un public défavorisé. Il y a cette énergie qui permet de faire partie d'une forme d'élite.

La façon d'éduquer nos jeunes a évolué. Les personnes qui ont du caractère et qui veulent faire front, face à l'avenir, existent toujours... Le sport est un merveilleux moyen de s'exprimer, là où l'école est parfois source de difficultés.

Quel conseil pourrais-tu donner aux jeunes qui veulent aller au bout de leur rêve ?

Les rêves se construisent pierre après pierre, on construit une base, puis un 1^{er} étage, et à la fin de cette construction ça peut devenir un rêve olympique ou une belle personnalité ! C'est le plus beau rêve que l'on puisse imaginer... La chance joue, mais on doit aussi savoir bien s'entourer !

EN ROULE LES JEUX PARALYMPHES

GUILLAUME TOUCOULLET

un passionné de sport, surnommé « l'incassable », numéro 1 mondial de sa discipline !

Avant toute chose, comment te sens-tu à l'aube de cette aventure ?

Je me sens super bien. Je continue à progresser dans le tir. Tout ce que l'on met en place avec l'entraîneur fonctionne, et c'est aussi validé par les résultats des dernières compétitions. J'ai dernièrement participé au championnat de France par équipe avec les valides, et on a gagné quasiment tous nos matchs. On n'a perdu en barrages que contre les champions d'Europe, alors ça va ! J'ai été hyper constant, régulier, et l'équipe a été solide ! Il me reste encore quelques mois pour asseoir tout ça.

Je me prépare pour les Jeux depuis l'année dernière, puisqu'il faut aller chercher le quota aux championnats du monde un an avant, pour espérer être présent aux Jeux Paralympiques.

Je ne ressens pas de stress, et je n'ai pas de préparation particulière pour les jeux. Bien sûr, je sens que les jeux approchent, car je suis davantage sollicité sur le plan médiatique, d'autant que j'ai été désigné ambassadeur pour le Tir à l'Arc par la Fédération. Cependant, ça ne change pas grand-chose à mon fonctionnement, car je veux tout le temps donner le meilleur de moi-même.

As-tu réussi à bien te préparer pour les Jeux Paralympiques 2024 ?

Depuis janvier, je m'entraîne davantage car mon employeur m'a permis

d'être détaché à 100% de mon travail pour ma préparation. Je profite de ce temps pour me reposer, pratiquer plus de musculation et marcher en montagne. Quand je ne suis ni en compétition ni en stage, je m'occupe de mon petit garçon de 4 ans et demi.

Maintenant, je vais rentrer dans une phase où je vais partir m'entraîner à l'INSEP avec l'équipe de France.



La multiplication des stages avec l'équipe de France me permet de ressentir que les Jeux approchent.

Par principe, j'adore le sport pour le dépassement de soi. Quand je choisis une discipline, c'est pour aller au bout de ce que je peux faire, et être le plus performant possible. J'aimerais pouvoir continuer jusqu'aux prochains jeux en 2028 à Los Angeles.

Quelle est la vitesse d'une flèche ?

Ça dépend de la puissance de l'arc. Entre 150 et 200 km/h, cette vitesse se mesure à la sortie de l'arc en fonction de l'air (vent ou pas). La longueur de la flèche et la pointe peuvent aussi influencer cette mesure.

Qu'est-ce qui te plaît dans cette discipline, sachant que tu viens d'une autre discipline (l'aviron) ? Y a-t-il des correspondances entre ces 2 sports ?

Oui, il y a des correspondances. Quand on fait de l'aviron ou du tir à l'arc, on recherche toujours le geste parfait, le même rythme et la cohésion. On reste focus sur un point fixe. J'avais pour habitude de scanner mon corps sur la dépense énergétique et de ce fait, je fais la même chose avec le tir à l'arc. J'enregistre dans ma tête mes positions et mes mouvements. Après avoir tiré, je rembobine, j'analyse et j'essaie d'améliorer ce qui a été mal fait ! C'est comme ça que je progresse très vite... Je recherche l'aisance du geste, notamment quand on veut aller toucher la cible, à 70 mètres, à l'arc classique ! Nous sommes 4 au monde à tirer de cette façon.

DOSSIER POUR PARALYMPIQUES 2024 À PARIS

« C'est un défi personnel, je veux mettre toutes les flèches dedans et au milieu ! »

Je suis régulièrement contacté par des personnes qui veulent apprendre à tirer à l'arc avec la bouche. J'ai formé un Mexicain qui m'a contacté via les réseaux sociaux et un Australien qui voulait apprendre à tirer, soit à l'arc classique, soit à l'arc à poulie, avec de belles réussites à la clé. Je communique aussi avec d'anciens militaires, parfois amputés, qui veulent apprendre à tirer. Je partage énormément avec les autres car cela me fait plaisir.

Qu'est-ce que cela te ferait de remporter une médaille d'or aux jeux ?

Ce n'est pas un objectif, j'ai vraiment envie de donner le meilleur de moi-même. Si au bout du compte, les autres ont été plus forts, il n'y aura aucun problème. Mais c'est vrai que si je suis médaillé, je serai heureux, (en sachant que ma première pensée sera de me dire que ce n'est pas fini, je peux toujours progresser).

Quelle relation entretiens-tu avec les sportifs paralympiques ?

Les choses se passent plutôt bien, il y a pas mal de personnalités différentes dans le sport de haut niveau. Le premier contact reste amical. Je n'ai pas trop l'occasion de créer des

« Tirer avec la bouche c'est ce qui m'a accroché dans ce sport et j'ai adoré les sensations ».

liens, contrairement aux sportifs qui évoluent à l'INSEP. Je reste toujours discret. Mais quand on est aux jeux, on reste dans le même bâtiment et on se voit davantage, on discute.

Quel regard, portes-tu sur l'inclusion handicap au niveau sportif ?

Il faut se donner les moyens, c'est une question de caractère, d'envie, d'opportunités et de rencontres. Mes parents et ma sœur ont été présents et m'ont aidé, mais je suis quelqu'un qui ne lâche rien ! Je suis un teigneux et je le dis souvent aux enfants que je rencontre : il faut savoir perdre pour gagner et se remettre en question. C'est une forme de résilience.

« Je me donne à fond à chaque entraînement ».

Que ce soit au travers du sport ou du travail, l'inclusion reste un engagement de soi, une remise en question. Il faut juste savoir ce que l'on veut.

Entre nous, as-tu un porte-bonheur ou des rituels avant chaque compétition ?

J'ai toujours quelque chose sur mon carquois (étui porté à la ceinture), c'est la flèche de mon petit garçon. De plus, avant la compétition, j'écoute du métal, ça me détend. Mon petit appelle ça « la musique grognon ! ».

.....

LE PETIT GURE

l'info des 6 -11 ans



Les Jeux Olympiques arrivent à grand pas... Cet été 2024, ça va être la grande fête du sport ! Athlétisme, boxe, foot, tir à l'arc..

ET TOI, C'EST QUOI TON SPORT PRÉFÉRÉ ?



Le Jamaïcain Usain Bolt, s'il réussit à atteindre une vitesse de 44 km/h en quelques secondes, est loin, très loin, des performances du guépard (plus de 100 km/h). Même le cerf élaphe (67 km/h), le lièvre (65 km/h) et le sanglier (55 km/h) font mieux que lui !



600 muscles dans ton corps !

Quand tu pratiques du sport ou une activité physique, comme jouer dans la cour de récré, il se passe des choses incroyables dans ton corps. Tes muscles se mettent à fonctionner Et tes os se renforcent ! Plus tu vas bouger plus tes os sont solides car le calcium s'y fixe.

QUEL SPORT EST FAIT POUR TOI ?

Tu hésites encore à choisir ton activité pour cette année ? Réponds à ces questions et tu sauras quel type de sport te correspond le mieux !

TEST

Si tu étais artiste de cirque, tu préférerais :

- A - Être funambule pour défier le vide
- B - Jouer les acrobates avec un ami
- C - Proposer un numéro de contorsionniste

Dans un parc d'attractions, tu choisis :

- A - Le chamboule-tout pour tirer et tout faire écrouler
- B - Dévaler un immense toboggan en duo
- C - Une tour infernale qui te fait chuter dans le vide

Dans un jeu de société, quelle est ta stratégie ?

- A - Réussir le coup le plus spectaculaire
- B - Jouer vite pour déstabiliser tes adversaires
- C - Faire des alliances avec un autre joueur

Quel animal aimerais-tu savoir imiter ?

- A - L'écureuil qui peut planer d'arbre en arbre
- B - La panthère à la démarche élégante
- C - Des abeilles qui savent se défendre en groupe

Quand tu fais du sport, tu aimes bien ?

- A - Réussir des beaux gestes
- B - Connaître des sensations dont tu n'as pas l'habitude
- C - Passer des moments avec tes copains ou copines



RÉSULTATS, tu as un maximum de...

A - Tu recherches des sensations fortes ! Quand tu pratiques un sport, tu aimes tester tes limites. Cela ne te fais pas peur, bien au contraire ! Tu adores relever les défis. L'escalade, le surf, le paratriathlon semblent faits pour toi.



B - Tu recherches le beau geste ! Ta plus belle récompense, c'est de trouver le geste parfait ! Tu aimes répéter les mêmes mouvements comme si tu faisais des gammes. Les actions difficiles deviennent simples pour toi. Tu t'éclaterais au tennis, badminton.

C - Tu aimes l'ambiance de groupe ! Pour toi, le sport c'est d'abord une histoire de groupe. Soit tu aimes faire partie d'une équipe comme le rugby, le foot, le basket...soit avec les autres vous aimerez inventer, créer des performances toujours plus folles comme au travers de la danse, de l'expression corporelle.

SEMAINE OLYMPIQUE
DU 8 AU 12 AVRIL 2024

En coopération avec les 2 Ecoles
et la Mairie de Villefranque

2024
sports

Conférence avec des sportifs de haut niveau
Ateliers sportifs du CP AU CM2
Cérémonie officielle en présence de M. Le Maire le vendredi
12 avril dans l'après midi

En raison du niveau Vigipirate, les parents ne
pourront pas y assister, vos enfants seront heureux de vous raconter leur journée !

Villefranque

C'est quoi les JO pour toi ?

TÉMOIGNAGES DES ENFANTS DES ECOLES

Charlie CE2



Peu importe le sport que l'on pratique, l'important n'est pas de gagner, mais de prendre plaisir, de s'amuser !

Louise CMI



Avant de gagner, ils ont perdu...mais ils n'ont jamais baissé les bras !



Gabin et Marion CE2

J'ai retenu que dans son équipe, il faut être bien, même avec ses adversaires. Il faut bien s'entendre et être gentil

J'ai été impressionnée par Guillaume TOUCOULLET...même avec son bras paralysé, il est très fort, il arrive à tirer avec sa bouche alors que personne n'a réussi à le faire..

Elena CMI



Sandro CM2

Ce qui m'a touché, c'est qu'il n'y a pas que des personnes valides qui font des compétitions !

C'est du sport où on réunit des pays et où on oublie toutes les guerres

Les JO c'est fêter tous les sports

Les Jeux Olympiques sont des sports où on se serre les coudes et où on est uni

Les JO c'est un mélange de personnes qui viennent de différents pays et qui se sont entraînées pendant des années. Ils vont nous montrer le meilleur de ce qu'ils peuvent faire

Les JO. c'est du sport et il faut beaucoup s'entraîner pour y arriver. Beaucoup d'athlètes se sont blessés mais il faut s'entraider et les encourager



▶ ECOLE PUBLIQUE

DANSER L'EAU ...

Cette année, nous avons eu la chance de participer à un projet danse.

Tout d'abord, nous avons pu assister à **deux spectacles de danse** à Louhossoa, **L'eau douce et Eclipse et coquelicot, spectacles proposés par la CAPB, la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Puis une professeure du nom d'Audrey Joubier est venue 12 fois à l'école pour nous apprendre à nous servir de notre corps pour raconter le thème de l'eau. Nous avons « dansé » la pluie, le bonhomme de glace, la vague, l'orage, la grêle ... et nous sommes même devenus des flaques d'eau !

Nous avons aimé rencontrer Audrey et danser ensemble, pour le plaisir ...

Les élèves TPS-PS-MS, et les GS unilingues



VIVE LA CORRESPONDANCE SCOLAIRE !

Cette année, à partir du mois de novembre, nous avons correspondu avec une classe de Grande Section / Cours Préparatoire, bilingue comme la nôtre, de l'école du Grand-Bayonne. Après avoir échangé plusieurs courriers, nous nous sommes enfin rencontrés, juste avant les vacances de Printemps. Nous nous sommes rendus en bus à Bayonne. Après avoir visité la classe et l'école de nos correspondants, nous sommes partis pique-niquer au jardin public ; puis direction La Poterne et ses jeux pour jouer tous ensemble. Ensuite, nous avons rejoint le musée Basque à pied, à travers les rues de Bayonne, pour participer à des ateliers. Et puis, l'heure de se quitter est arrivée, hélas. Alors après une dernière photo tous ensemble et un partage de bonbons, nous nous sommes dit au-revoir ... Mais avant de remonter dans le bus, nous n'avons surtout pas oublié de les inviter en retour à venir nous rendre visite à Villefranque.

Vivement le mois de juin pour revoir nos nouveaux copains ! Laster arte lagunak !

Les élèves de GS/CP bilingues

SEMAINE OLYMPIQUE

Durant la semaine Olympique, **du 8 au 12 avril, les élèves de tous niveaux des écoles privée et publique ont pu participer à des ateliers sportifs** : orientation, relais attaché, lancers, sauts etc. Ce fut un moment sportif et de partage entre les élèves des deux écoles.

Des athlètes de haut niveau : **Jean-Marc Eyharaberry (vélo couché), Rémy Grossen (judo), Julien Despres (aviron) et Guillaume Toucoulet (tir à l'arc)** ont accepté de rencontrer les élèves des écoles pour leur faire découvrir leur sport ainsi que les exigences du sport

de haut niveau. Nous les remercions vivement pour ces échanges qui ont émerveillé les enfants !

La semaine s'est achevée avec un rassemblement de tous les élèves du village. A cette occasion, la résidence autonomie Oihan Bazter a présenté la danse qu'elle avait préparée en amont avec les résidents et des élèves. Puis Mr le Maire a félicité individuellement chaque enfant du village et remis le livret pédagogique sur les Jeux Olympiques. Ce moment solennel les a beaucoup impressionnés.

LES OLYMPIADES AVEC OIHAN BAZTER

Durant la semaine Olympique, du 8 au 12 avril, les résidents de la maison autonomie Oihan Bazter nous ont offert leurs Olympiades le mardi 9 avril au matin.

Au programme, parcours de relais, canoë-skate et tir à l'arc. Nous les remercions pour cette belle organisation et pour nous avoir permis de nous essayer à divers ateliers originaux, notamment le canoë-skate avec lequel nous avons eu plusieurs fous rires !

Les élèves de CM2



DEUX JOURS À L'OSPITALEA D'IRISSARRY

Les 18 et 19 mars, les élèves de la classe de CM2 sont allés sur le site de la commanderie d'Irissarry afin de s'imprégner des contes et légendes du Pays Basque. Durant ce séjour, ils ont pu découvrir des contes mythiques, Iguski lore, Martintxo, Tartaro, Herensuge, Basajaun, Laminak, Jentilak, rechercher des symboles sur les habitations du village et profiter d'une balade contée sur le site de la colline de la Bergerie à Cambo.

La sorcellerie était bien présente durant ce séjour et ils ont pu dessiner leur propre Iguski lore afin de protéger leurs chambres durant la nuit ! Ce qui n'a pas empêché la bonne humeur et l'esprit de cohésion d'être le maître mot de ce séjour ! La médiatrice en patrimoine, Chloé a su leur faire partager ses connaissances et, enfants comme adultes, ont été conquis par la découverte de toutes ces légendes contées. Le site superbe n'a pas été étranger à la qualité de ce séjour.

▶ ECOLE PRIVÉE



UNE FRESQUE SUR LES MURS DE L'ÉCOLE

Depuis quelques jours l'école est en mode « ravalement de façade ». Des travaux indispensables pour entretenir les bâtiments durablement. Les échafaudages annoncent la couleur : l'école aura bientôt peau neuve !

Ce qui est moins visible en revanche ce sont les travaux de peinture dans l'école !

Et oui, comme annoncé en début d'année, petits et grands ont commencé les travaux d'embellissement de la cour. Avant de sortir les pincesaux, les enfants ont dans un premier temps travaillé leur œuvre au crayon en format A4. Puis ils ont transmis leurs esquisses à Muriel Toulet, célèbre plasticienne de Villefranche. A partir des œuvres des enfants, Muriel a réalisé une composition regroupant toutes les

productions. Enfin, depuis quelques semaines, tous les jeudis, grâce aux conseils et au savoir-faire de Muriel, les enfants ont commencé à peindre la fresque sur le mur de la cour. Les enfants travaillent par petits groupes et semaine après semaine la fresque prend forme.

Bientôt, ils pourront admirer l'œuvre complète et se dire qu'eux aussi ont participé aux travaux et, si l'école est si jolie, c'est aussi grâce à eux !



UN REPAS PARTAGÉ AU PROFIT DU PROJET HUMANITAIRE D'ENeko

Vendredi 12 Avril, il y avait comme un air de fête dans les murs de l'école. Dès leur arrivée, les enfants se pressaient autour de la salle des maîtresses pour déposer des gâteaux, des pizzas, des quiches encore tièdes et des salades bien appétissantes.

Pourquoi cette effervescence ? Ce midi allait se dérouler, comme chaque année, un repas partagé.

En effet, ce rendez-vous annuel, en lien avec le temps de Carême, consiste à reverser la valeur du ticket de cantine à une association et à apporter, à l'école, un plat qui sera partagé avec les copains. Cette année, nous avons décidé d'apporter notre soutien à une association qu'a rejoint, il y a quelques jours, Eneko ETCHART, étudiant Milafrangar et ancien élève de l'école !

Venu présenter son projet humanitaire à toutes les classes avant de s'envoler pour la Bolivie, il nous a promis de rester en contact via des vidéos pour expliquer aux élèves ce qu'il pourra réaliser avec l'argent récolté.

Un grand merci aux bénévoles venues prêter main forte pour découper, installer, distribuer, débarrasser, nettoyer et ranger !! Au final pour l'édition 2024, l'école aura récolté 534 euros... une goutte d'eau précieuse pour cette fondation qui vient en aide aux populations des bidonvilles de Cochabamba (BOLIVIE)

Bravo à tous pour votre geste solidaire !



➤ ASSOCIATIONS



APE ECOLÉ PUBLIQUE

En cette fin d'hiver, l'APE de l'école publique a proposé **une double soirée le 16 mars pour fêter la Saint Patrick** (fête nationale irlandaise) et diffuser le match France Angleterre.

A cette occasion, l'APE a coloré la Maison pour Tous en orange et vert, couleurs de l'Irlande, et servi de la Guinness ! Mais elle a également coloré les joues en bleu blanc rouge pour soutenir l'équipe de France dont le match était diffusé sur écran géant.

Pendant cette soirée, nous avons pu déguster des assiettes de charcuterie, de fromage et de délicieux gâteaux dans une ambiance festive.



ESKULARI

La saison se poursuit avec une belle régularité de nos joueurs aux entraînements, en particulier ceux de l'école de pelote. L'illustration de cette assiduité a été une participation importante de nos jeunes au Punpa Ttiki, première épreuve dans la vie d'un pilotari et également la participation à la finale "Union Basque" en trinquet de nos minimes le Beskoiztar Xan Hondarrague (benjamin surclassé) et le Milafrangar Eneko Mailharin (première année).

Ces épreuves à peine terminées que se profile déjà le tournoi en place libre organisé par le Comité Territorial du Pays Basque; et la saison se terminera cet été par une initiation à la main-nue qui sera proposée dans le programme des quatre centres de loisirs concernés par notre club.

"Denboraldia luzea da baina gure pilotariak ohikoak dira" (la saison est longue mais nos pilotaris sont assidus)".



M. Robert 07 86 08 03 10

Après une dizaine d'années de silence, **l'Association Denek Bat** relance sa batterie-Fanfare au son du cuivre et des tambours.

La batterie-Fanfare Denek Bat trépigne d'impatience de souffler dans le cuivre, de frapper le tambour et surtout de refaire trembler le fronton de Villefranque, à travers des animations festives, religieuses et cérémonies officielles.

Le réveil de Denek Bat !!!

Sortez vos cuivres !!! (Clairon, trompette, cor, grosse caisse, tambour, cymbale, soubassophone,...)

Et rejoignez-nous, toutes générations confondues avec ou sans expérience, convivialité et amitié seront au rendez-vous !

BIZI BERRIA



OMELETTE DE PÂQUES

Comme **chaque lundi de Pâques**, Bizi Berria a proposé l'omelette au jambon préparée par Pascal à ses adhérents... **61 convives, 20 douzaines d'œufs et 7 kg de jambon.**

Dans la foulée, **le 15 avril un loto gratuit pour les adhérents** : 5 jambons et 5 cartons de vin entre autres à gagner, avec chocolat chaud et viennoiseries.

Fin avril, départ avec nos homologues Lahonce pour 5 jours à Rosas.

Le 9 mai, sortie cidrerie Landibar avec rando apéritive.

Le 20 juin, sortie journée à Artouste.

Le 27 juin, grillades des randonneurs à Bellevue, mini rando au Quartier Bas.

Le 6 juillet, forum des activités de l'association à la Maison Pour Tous, démonstrations et participation.

Du 7 au 12 octobre, voyage à Salamanque.

Et bien sûr, rando 2 niveaux **tous les jeudis à 8h30 !**

*Vous les voyez marcher sur les chemins de Villefranque ou des villages environnants, les lundis après-midi ; le jeudi matin, ils sont sur le parking devant le trinquet, prêts à partir pour une randonnée de la journée : ce sont les **marcheurs de Bizi Berria.***

Plusieurs fois dans l'année, ces sorties sont assorties de conférences (une nouveauté) : **histoire du Pays Basque, les roches des Pyrénées, les vautours, histoire de nos villages ...**

Le mardi matin, ils dansent avec Odile dans leur local de la Maison pour Tous, tandis que le mardi après-midi ils jouent au Mus. Le mercredi après-midi, ils participent à des jeux de société selon la demande : belote, scrabble. Le vendredi matin, c'est l'atelier micro-informatique (une nouveauté), suivi le vendredi après-midi de l'atelier « aiguilles » de Juliette et, en fin d'après-midi, des répétitions de notre kantuz de chants basques et français.

Et encore, il ne s'agit là que des activités régulières, car Bizi Berria organise des activités exceptionnelles : un gâteau des rois en début d'année, le repas annuel de l'assemblée générale (105 participants cette année), un loto, une sortie cidrerie en Hegoalde, une journée grillade au circuit Bellevue ...

+ D'INFOS

**10 chemin Oyhanbazter
64990 Villefranque**

Permanences :

**les mercredi et vendredi 14h30 - 18h
biziberria.milafraanga@gmail.com**

Sans oublier, bien sûr, leurs **voyages annuels de cinq jours ; pour 2024, c'est la Costa Brava au printemps et Salamanque à l'automne.**

Et nous avons des projets de nouvelles activités...

LE TOUT POUR UNE COTISATION ANNUELLE DE 12 EUROS

Pour mieux vous présenter nos activités, nous organisons

le samedi 6 juillet
après-midi

JOURNÉE PORTES OUVERTES

de Bizi Berria
**à la Maison pour Tous,
à côté du trinquet.**

Bizi Berria vous présentera ses différentes activités ; vous pourrez poser toutes les questions voulues et, si vous le souhaitez, vous pourrez participer à nos jeux de cartes ou à notre Kantuz.



ERROBIKO LAGUNAK

Le 10 février dernier, les adhérents ont pris la direction de **Aguinaga pour un repas cidrerie**.

Notre **assemblée générale** s'est tenue le 24 février 2024 à la Maison pour Tous. A la suite, un vin d'honneur a été servi, suivi d'un repas chez notre restaurateur local Xan.

Une formation aux gestes de premiers secours a été organisée le 27 mars, appréciée de tous les participants.

L'association organise un **tournoi de pétanque interne le 06 Juillet 2024, suivi d'un repas**.

Le repas cidrerie au profit du CCAS de Villefranque sera organisé le **10 Novembre 2024 à midi**.



IMPORTANT !

Nous sommes en période d'essaimage jusqu'au mois de juillet et à ce titre, nous voulions vous indiquer que nous récupérerons dans la mesure de nos disponibilités, gratuitement, les essais d'abeilles qui s'invitent dans les propriétés des habitants de Villefranque



M. GABARRUS Jean-Michel
06 34 96 38 94
Mr GOUTENEGRÉ Alain
06 72 85 53 91

JUST DO IN

L'Association Just Do In vous propose **tous les quinze jours** des cours **le lundi de 12h15 à 13h30**, au Dojo de la Maison pour Tous. Un cours de Do In vous propose de pratiquer en groupe (environ douze personnes) : des étirements, des techniques d'auto-massage, et de la relaxation.

Le Do In vous offrira une **"boîte à outils"** pour :

- soulager douleurs et tensions,
- améliorer la circulation sanguine et des liquides organiques,
- améliorer la souplesse des articulations,
- améliorer la maîtrise et la connaissance de soi.

Nous serons heureux de vous accueillir dès la rentrée de septembre, pour plus de renseignements.



07 81 46 53 85

JOURNÉE DES PRODUCTEURS



Le 5 mai dernier a eu lieu la Bourse aux plantes (8^e édition) et la première édition du marché de producteurs.

Nous avons eu un grand succès, malgré les différentes manifestations organisées dans les villages voisins... et beaucoup de chance avec le temps !

Bil ta garbi était, cette année encore, à nos côtés, la bibliothèque du village a créé une expo spécialement, et un chœur d'hommes était présent pour donner l'ambiance...

C'est sur **une initiative de Xan, notre restaurateur, qu'une association de producteurs locaux s'est constituée** autour de Mathieu Sallaberry, Benoit Labèguerie et Benat Barleduc. Leur envie : organiser une journée des producteurs pour donner à voir notre belle production locale.

C'est chose faite, et bien faite ! En s'associant à la journée de la bourse aux plantes organisée par Milaguntza, ce 5 mai a vu se réunir producteurs de Villefranque rejoints par des collègues de Larressore, Macaye ou encore Ustaritz, tous ravis de la belle fréquentation.

**A renouveler donc !
Peut-être même dès septembre...**





ANCIENS COMBATTANTS

CÉRÉMONIE DU 23 MARS

Cérémonie de reconnaissance de la nation le 23 mars 2024, pour marquer la célébration de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Tous les anciens combattants de notre association à Villefranche sont titulaires du titre de reconnaissance de la nation.

Et c'est avec une certaine émotion partagée, que notre doyen, Roger Labat, accompagné de son fils, ont déposé un bouquet au pied du Monument aux Morts.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

En cette année de 80^{ème} anniversaire du Débarquement, la traditionnelle cérémonie du 8 mai au pied du Monument aux Morts a permis de rendre un hommage appuyé aux Milfrangars morts pour la Patrie.





➤ FOCUS SUR UN ÉLU..

RENCONTRE AVEC Jean-Michel ESCAPIL- INCHAUSPE

Pour le 2^{ème} rendez- vous de cette nouvelle rubrique, nous vous proposons de faire plus ample connaissance avec le détenteur des cordons de la bourse de notre commune, l'adjoint aux finances. Interview d'un homme jovial mais rigoureux, un Milafrangar pure souche, qui vous livre sa vision du rôle d'élu.

Qui êtes- vous Jean-Michel ESCAPIL-INCHAUSPE ?

« Je viens de fêter mes 55 ans, je suis marié, père de deux grands enfants et je suis employé de banque. J'habite Villefranque depuis 2000 et mes deux enfants ont suivi toute leur scolarité primaire à l'école publique. Je suis un passionné de sport ; j'ai découvert la pelote basque dès l'âge de 6 ans, puis le vélo plus tardivement, à 30 ans ! J'aime également la chasse, une passion transmise par mon grand-père maternel. Mon attachement à notre commune n'est pas dû au hasard. J'ai effectivement une partie de mes racines familiales ici, puisque ma famille paternelle est originaire de Villefranque. D'ailleurs, certains diraient qu'il n'y a aucune surprise à ce que je sois élu... alors qu'il n'en est rien ! Mais cela tient à mon histoire familiale liée à la fonction municipale : mon arrière-grand-père, Mathieu Larre a exercé la fonction de maire de Villefranque de 1929 à 1940, mon grand-père a été secrétaire de mairie à l'époque de René Delzangles et mon oncle a également tenu le rôle de 1^{er} adjoint auprès de Bernard Larremendy... bref, une histoire de famille !

Pour la petite anecdote, mon grand-père a résidé dans les actuels locaux de la mairie.

Depuis quatre ans maintenant, vous êtes l'adjoint aux finances, un poste en ligne de mire, la gestion de l'argent public étant un sujet sensible...

Que représente ce domaine pour vous, et pourquoi avoir accepté ce poste ?

« Lorsque Marc Saint Esteven m'a sollicité pour intégrer sa liste et m'a proposé d'être l'adjoint aux finances, j'ai pris un vrai temps de réflexion avant de m'engager, tant le poste revêt une importance capitale dans la gestion d'une commune. J'ai beau exercer un métier où les chiffres sont très présents, il n'en reste pas moins que le domaine des finances publiques est totalement différent !

J'ai vu cette proposition comme un challenge, l'occasion de sortir de ma zone de confort, à une période de ma vie où malgré mes nombreuses activités, je dispose de temps. Car être élu demande du temps et de l'investissement ! J'ai la chance d'avoir un métier qui me laisse le lundi de libre, mes enfants sont autonomes, j'ai trouvé que c'était le bon moment pour donner de mon temps à cette commune que j'aime, où il fait bon vivre et dans laquelle j'aimerais que cela perdure. Si je peux modestement y contribuer, alors objectif atteint !

J'ai donc accepté le poste d'adjoint aux finances en toute connaissance de cause, conscient de l'exigence de la fonction et de combien les décisions prises seraient scrutées à la loupe. Mais je savais aussi et surtout que je serais bien épaulé par le personnel des services financiers de la commune et par Christian Sabarots

qui était présent dans l'équipe municipale (et qui avait l'expérience de la charge des finances depuis deux mandats). D'ailleurs, je tiens tout particulièrement à le remercier pour ses conseils avisés et son aide précieuse. Ensuite, tout est une question de travail, de ténacité et d'envie de bien faire, pour apprendre et trouver sa place.

En quoi consiste votre action, comment gérez- vous les arbitrages qui ne doivent pas manquer de se présenter ?

Le rôle principal de l'adjoint aux finances est d'élaborer le budget, en fonction des orientations établies par l'équipe du Conseil Municipal et selon les projets structurants de la commune.

Mon objectif est très clairement d'optimiser les dépenses de fonctionnement sans pour autant qu'il y ait d'impact sur la qualité du service rendu à la population. Ensuite, il me faut également aller chercher des recettes et des subventions, alors même que les dotations de l'Etat sont en constante diminution. Il faut savoir faire des choix et prendre ses responsabilités pour ne pas mettre la commune en difficulté par une mauvaise gestion financière.

J'interviens également pour apporter un arbitrage éclairé, lors de demandes de dépenses supplémentaires, non prévues au budget. Dans ce cas, je suis sollicité par le maire ou les adjoints des commissions pour donner mon avis et être le garant de la stabilité budgétaire, dans le cas où cette dépense supplémentaire serait engagée.

Tout cela rend la fonction d'adjoint aux finances passionnante, et oblige à la transversalité, à s'intéresser aux projets de chaque commission, et du coup à être au cœur de toutes les actions menées par la commune.

Une fonction d'autant plus satisfaisante pour moi, que Villefranque est dans une situation financière des plus saines, notre endettement est faible voire nul (cf. doc ci-dessous). Depuis le début du mandat et à ce jour, tous nos projets ont été menés sans faire appel à l'emprunt (sécurisation de la départementale, pôle de santé, travaux dans les bâtiments communaux). Et tout cela, en appliquant une faible pression fiscale, puisque, depuis notre élection, nous n'avons augmenté le taux communal de la taxe foncière que de 5% seulement.

Enfin, quelle vision de la ville portez-vous ? Et quelles sont vos perspectives, quels sont vos axes prioritaires dans les mois à venir ?

Dans les mois à venir, le projet phare va consister à rénover les locaux actuels de la mairie ainsi que la maison Labia ; c'est un projet à court terme pour les travaux, mais un projet à long terme pour les administrés puisque l'objectif est d'adapter les locaux à l'évolution de la commune, pour les 50 ou 60 prochaines années. Notre commune est attractive, la population est croissante, les services doivent

être à la hauteur de cette croissance, les coûts et les frais de fonctionnement augmentent... et même si Villefranque a jusque-là autofinancé ses projets, nous devrions logiquement faire appel à l'emprunt sur le prochain budget 2025 pour finaliser ces travaux, et au-delà, pour anticiper les besoins inhérents à cette augmentation de population, (autour de 3000 habitants actuellement). Adaptation des services, des écoles, de la cantine... Dans un avenir plus ou moins proche, il faudra certainement envisager de développer d'autres éléments pour répondre aux besoins qui ne manqueront pas de se manifester.

➤ BUDGET

VILLEFRANQUE POURSUIT SA TRAJECTOIRE

A l'instar des particuliers, les communes sont confrontées depuis déjà 2 ans à une augmentation continue de l'inflation, se traduisant notamment par une forte hausse des coûts de l'énergie. Cependant, les charges de fonctionnement 2023, y compris les consommations de fluides, ont pu être maîtrisées et contenues, par un contrôle strict de l'ensemble des dépenses.

Pour 2024, la Commune stabilise son fonctionnement tout en maintenant l'accès à des services publics de qualité, et en poursuivant la dématérialisation de certains d'entre eux (mise en place du portail familles pour le périscolaire, numérisation des actes d'état civil, gestion des cimetières...)

Côté investissement, la Commune lance en 2024 les travaux de rénovation-extension de la Mairie, prolonge la remise à niveau de la voirie communale, et accentue son engagement pour les projets environnementaux.

QUELQUES INFOS SUR LE BUDGET 2024

Une dette au plus bas

Cette année encore, la commune envisage de financer ses investissements sans contracter de nouvel emprunt.

La dette communale poursuit sa diminution. L'encours de la dette au 1er janvier 2024 par habitant s'établit à 109,45€ soit 0.7 années de désendettement, contre 600 € pour les communes de taille équivalente. Cette situation permet d'aborder sereinement les années futures avec une capacité d'emprunt confortable pour financer les projets en cours et à venir.



La recherche de financements complémentaires

Une gestion raisonnée des finances passe également par la recherche de financements extérieurs pour nos projets. Cette année, l'État (DETR et Fonds Verts) et le Département 64 (Appel à projets et règlement d'intervention des communes) restent des interlocuteurs privilégiés, sollicités dans le cadre de l'extension/rénovation de la Mairie. En outre, un fonds de concours sera sollicité auprès de la CAPB pour financer divers projets à portée environnementale.

Soutien aux associations : une enveloppe de 160 000 €

Villefranque accompagne les associations œuvrant sur notre commune et notre territoire. En plus du renouvellement constant du soutien annuel à nos structures associatives dont l'OGEC Sacré Cœur et Niminoak, deux nouvelles associations ont fait l'objet pour la première année en 2024 d'une attribution de subvention : les restos du cœur et l'association des jeunes adultes handicapés moteur.

Déjà en 2023, deux structures associatives nouvellement créées avaient bénéficié d'un soutien municipal : MAPS et AS Milafranga.

► BUDGET

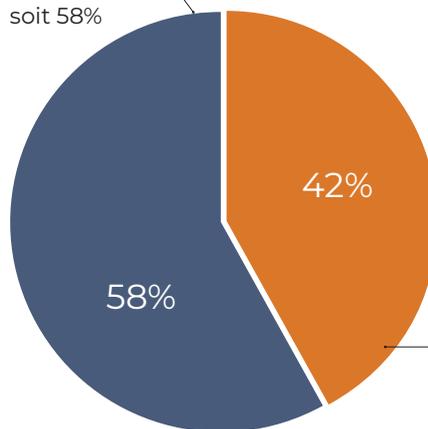
Un soutien financier auquel s'ajoute l'ensemble des aides matérielles accordées par la mairie : mise à disposition des salles à titre gratuit, prêt de matériels, etc...

Une évolution raisonnée de la fiscalité locale

En 2022, la municipalité avait voté une augmentation de 3% de la fiscalité locale. En 2024, le choix a été fait d'une nouvelle augmentation de 2% cette fois. Il s'agit de la 2^{ème} et dernière augmentation de taux du mandat.

Par ailleurs, la possibilité d'appliquer une majoration spéciale sur la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires a été retenue, ce qui augmente le taux de cette taxe de près d'un point. Néanmoins, le produit attendu pour cette taxe reste équivalent à celui de l'an passé, en raison d'une baisse conséquente des bases prévisionnelles applicables.

FONCTIONNEMENT
2 725 566 €
soit 58%



■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT
1 984 769 €
soit 42%

Budget Primitif 2024
TOTAL : 4 710 335 €

► EMPLOI



La mairie recrute pour la rentrée scolaire 2024/2025



De septembre à juillet



Service périscolaire : garderie et cantine

Contractuel 8h/semaine



Candidature / envoyez votre CV à :

pole-ressources@villefranque.fr

Ou Mairie de Villefranque - service RH



La mairie recrute un agent polyvalent du bâtiment



A compter de septembre



Service technique - temps complet



- * Réaliser des petits travaux de maintenance sur les bâtiments
- * Réaliser des travaux sur la voirie communale
- * Assurer l'entretien courant du matériel et des machines
- * Participer à l'entretien des espaces verts de la collectivité

Candidature / envoyez votre CV et lettre de motivation à :

pole-ressources@villefranque.fr

Ou Mairie de Villefranque - service RH

REVITALISATION DU BOURG

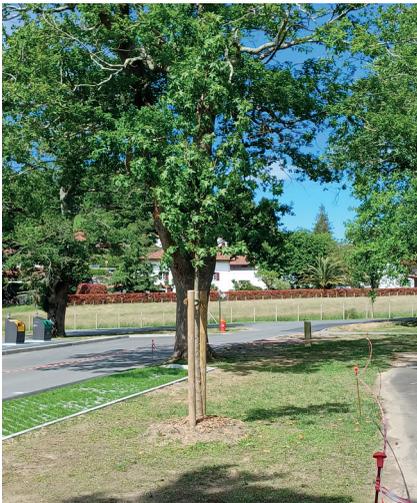
Sur prescription des experts de l'ONF, 8 arbres du centre-bourg, sur les 70 arbres expertisés, ont dû être abattus par mesure de sécurité des biens et des personnes.

La commission a donc procédé à une réflexion sur le reboisement dans un contexte de changement climatique, sur des espaces urbanisés ou semi imperméabilisés et dans un objectif de maintien de fonction récréative du site.

Ainsi, et selon leur implantation, des arbres résistant aux vents ou à la sécheresse, aux racines profondes ne déformant pas les enrobés, permettant une large ombre ou au contraire n'entravant pas la visibilité sur les croisements routiers, ont été sélectionnés.

Ainsi vous pourrez admirer 20 nouveaux spécimens allant des tulpiers de Virginie sur le rond-point, au ginkgo près de la maison de santé, et autres féviers, paulownias, tilleuls...

Des couvres sols permettront de limiter l'évaporation et maintenir la fraîcheur à leurs pieds.



PEAU NEUVE POUR L'ABRI BUS

Un bon cocktail : De l'huile de coude et de la bonne humeur !
La commune félicite et remercie les jeunes de Nlminoak pour avoir repeint l'intérieur de l'abri bus.

INCIVILITÉS DANS LA COMMUNE

Nous constatons de plus en plus d'incivilités dans la commune avec des tags et des actes de vandalisme gratuit (toilettes détruites, feu de poubelles), intrusions dans des locaux communaux avec bris de glace, vols, irrespect envers les personnes, allant même jusqu'à de l'intimidation. Ces faits relèvent d'une poignée de personnes mal intentionnées !

Notre village est un lieu où il fait bon vivre : alors, respectons et faisons respecter les lieux publics, les règles de bon voisinage afin que chacun puisse s'y sentir en sécurité et y vivre en toute quiétude.



UN AVANT GOÛT...



➤ BIBLIOTHÈQUE

"J'AI ENCORE MENTI !"
de Gilles LAGARDNIER

"Avez-vous jamais imaginé repartir de zéro et recommencer votre vie avec une nouvelle mémoire ? C'est l'histoire de Laura, originale, drôle, pleine d'émotions et de découvertes ! Jubilateur !"

Venez découvrir cet ouvrage à la
bibliothèque de Villefranche



DE LA POÉSIE DANS L'AIR...

1^{ère} édition de **"Le printemps des poètes"** le 22 mars dernier.

Nous remercions les personnes qui ont participé à cette rencontre. Clarisse a animé cette 1^{ère} édition comme un chef d'orchestre ! Les participants se sont pris au jeu avec joie, cette soirée s'est clôturée en chantant "les feuilles mortes".

Merci à l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque pour leur aide précieuse.



REMISE PRIX CONCOURS

Retour du jeu concours **"Comment imagines-tu une bestiole super-héros?"**

Nicole Cabane, adjointe à la communication et à l'environnement a remis le prix gagnant à la souriante Marion.

Cette jeune fille nous a présenté une cocci-vorace, prête à tout ronger !

Merci pour ta belle participation Marion !



Ci-contre
La Cocci-Vorace
de Marion

CHASSE AUX ŒUFS

La traditionnelle chasse aux œufs n'a pas dérogé à la règle : petits et grands étaient ravis !



UN CARNAVAL SUR LE THÈME DES ANNÉES 70 !

Ce vendredi 9 février, le soleil a accompagné cette féerie de couleurs...la joie, la détente étaient de mise autant dans les cœurs des petits que des grands ! Merci à nos 2 écoles pour leur investissement et à nos agents pour avoir joué le jeu !



INTERVENTION BRIGADE SUR LE HARCELEMENT

ORGANISÉE PAR LA MAIRIE LE 13 FÉVRIER 2024
AUPRÈS DES ENFANTS DU CM DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

LE SUJET : "LES VIOLENCES SCOLAIRES"

M BACON - Maréchal des Logis Chef à la Maison de la protection des familles de Pau est venu à la rencontre des élèves.



Pendant plus d'1h30, il a échangé sur les différentes formes de violences scolaires qui peuvent exister entre enfants (verbales, physiques, cyber harcèlement...), sur les différents acteurs (le coupable, la victime et les témoins) et sur les sanctions possibles.

Vos enfants ont été très participatifs, leurs questions étaient pertinentes et leurs réponses aussi !

Ce Maréchal a rappelé aux enfants que l'école est faite pour grandir mais pas souffrir ...



NOUVEAU NUMÉRO POUR LES VICTIMES DE HARCELEMENT



UNE CONFÉRENCE POUR OUTILLER LES VICTIMES DE HARCELEMENT SCOLAIRE...

Le 21 mars dernier, un public attentif et intéressé d'une cinquantaine de personnes s'est retrouvé à la Maison pour Tous pour aborder un sujet hélas d'actualité : les souffrances scolaires dans la cour de l'école et du collège.



Avec une approche centrée sur la victime et sur les moyens de l'aider à « riposter », l'intervenante de l'association « **A 180 degrés** », Olinde Forest, a surpris son auditoire. Elle a effectivement présenté une méthode où la résolution des situations de harcèlement ne se fait pas par l'intervention directe d'un tiers adulte (institution, enseignant, parent...), mais par un travail auprès de la victime pour qu'elle change de posture et puisse elle-même mettre fin à ce cercle vicieux, en s'équipant d'outils langagiers. Rien de tel pour regagner en estime de soi et en confiance que de réussir par ses propres moyens à reprendre la main sur sa vie !

CONFÉRENCE REVIGORANTE
OLINDE FOREST

21 MARS 2024
A 19H00

SOUFFRANCES DANS LA COUR DE L'ÉCOLE
mieux armer les enfants contre le harcèlement

➤ **MAISON POUR TOUS**
89, CHEMIN OIHAN BAZTER
64990 VILLEFRANQUE

- Organisée par la Commune de VILLEFRANQUE (En partenariat avec le Réseau Parentalité 64 et la CAF)
- Conférence GRATUITE ouverte aux adultes (Parents, enseignants, éducateurs, personnes intervenant auprès des enfants et des adolescents...)

Chartre Scolaire
www.a180degrés.com

Villefranque Parentalité



BON À SAVOIR

NOUVEAUX ARTISANS À VILLEFRANQUE



ZALDAIA

Création de bracelets, colliers,
accessoires en upcyclant des
chutes de cuir

Sancos BOLAND

Apiculteur Récoltant
Ruchers entre Villefranque
et Hasparren
Vente directe de miel
(Acacia, Printemps, Été)
au Quartier Bas,



www.sancos-erlezaina.fr
Pour commander
07 66 10 17 67
www.local.direct/bidaya



Christelle Laney Photographe
06 61 53 84 14 - 05 24 33 88 47
(sur rdv uniquement)

Des reportages pour les particuliers
(portraits de familles, événements
familiaux) ; pour les professionnels
(pour la mise en avant de leur savoir-
faire, pour la communication de leur
entreprise) ; des photos scolaires ;
des photos d'identité sur rdv.

INFOS COLLECTE

Les déchets
ménagers doivent
être déposés dans
des **SACS FERMÉS**.



Les déchets triés
doivent être
déposés **EN VRAC**.
Pas de sacs !



Merci de bien vouloir laver vos bacs régulièrement.

Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers
Tel : 05 59 44 75 99

INFO COLLECTE

La collecte note une nette hausse
des tonnages depuis l'extension
des consignes de tri, mais celle-ci
s'accompagne hélas d'une qualité
de tri médiocre, dont notamment
beaucoup de sacs noirs dans
les bacs de tri, avec un bon tri à
l'intérieur ce qui est réellement
dommage : les sacs noirs partent
systématiquement en refus...

NUISSANCES SONORES

Le Règlement Sanitaire Départe-
mental prévoit que « les travaux de
bricolage ou de jardinage réalisés
par des particuliers à l'aide d'outils
ou d'appareils susceptibles de
causer une gêne pour le voisinage
en raison de leur intensité sonore,
en particulier tels que tondeuses à
gazon à moteur thermique, tronçonneuses,
perceuses, raboteuses ou
scies mécaniques, etc... » ne pourront
être exécutés que : (voir ci-contre)



LES JOURS OUVRABLES
8h30 à 12h - de 14h30 à 19h30

LES SAMEDIS
9h à 12h - de 15h à 19h

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS
10h à 12h

CCAS

Quoi de neuf pour le CCAS de notre commune ?

La prochaine sortie, à l'attention
de nos aînés, aura lieu **le 20 Juin
2024**, à la découverte de Salies
de Béarn. Le bulletin d'inscription
a été distribué dernièrement
dans vos boîtes aux lettres !
Alors n'oubliez pas de vous
inscrire pour cette agréable
journée et venez nombreux !!

DON

La Paroisse Nive-Adour et ses
catéchistes organisent chaque
année, à l'occasion du Carême,
une action caritative en faveur
des personnes en difficultés.



Laurence Fernandez, membre
bénévole de la distribution
alimentaire au CCAS de Villefranque,
a été sollicitée pour présenter aux
enfants de CM1, la distribution
alimentaire à Villefranque.
A cette occasion, Laurence Fernandez
a réalisé un diaporama explicatif,
présenté à Saint Pierre d'Irube
et à Lahonce et elle a répondu
aux différentes questions posées.
Avec l'aide des catéchistes, les
enfants ont fabriqué des carnets
illustrés qu'ils ont vendus.
Cela a constitué un don de 222.50€
que Mme Chabert, catéchiste, a
remis à notre CCAS, pour la banque
alimentaire de Villefranque.

COMPTE-RENDU MUNICIPAL

Extrait de la réunion du 27 novembre 2023

Ordre du jour du Conseil Municipal du 27 novembre 2023, à retrouver de manière exhaustive sur le site de la mairie :

0. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 novembre 2023 et élection du secrétaire de séance.
1. Cimetières – Sort des concessions échues non renouvelées
2. Cimetières - Procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime en terrain commun
3. Ouverture de crédits anticipée sur le BP 2024 à hauteur de 25% - section d'investissement
4. Attribution de bourses communales
5. Modification de l'AOT « Trinquet – Bar – Restaurant » Déclassement du bar-restaurant dans le domaine privé de la commune et signature d'un bail commercial
6. Approbation de l'avant-projet définitif – Réhabilitation et extension de la Mairie – Création d'une MAM et de commerces.
7. Décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal.
8. Questions diverses

1/ Cimetières – Sort des concessions échues non renouvelées

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réhabilitation des cimetières communaux dits Saint-Jean-Baptiste et Paysager et de la mise en conformité des sépultures, il a été répertorié à la date du 23/08/2023 que des concessions à durée déterminée sont échues, parfois depuis longtemps, et aucun renouvellement des droits concédés par le concessionnaire ou ses ayants droit n'a été fait dans le délai légal. En effet, en vertu de l'article L. 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le renouvellement des concessions à durée déterminée est un droit pour les concessionnaires ou leurs ayants cause au terme de la durée pour laquelle la concession a été attribuée et dans les deux années qui suivent le terme. A défaut du paiement de la nouvelle redevance pendant cette période, le terrain concédé fait retour à la commune. Il en découle que, passé ce délai, le renouvellement n'est plus un droit pour les concessionnaires ou ses ayants droit et devient donc facultatif. Néanmoins, sachant que la commune n'a pas repris ces concessions au terme du délai légal, ni même libéré les terrains des restes des personnes inhumées. Sachant également que, parmi ces concessions, certaines sont entretenues et visitées par les familles, d'autres ont cessé d'être entretenues mais sont ou peuvent encore être visitées par les familles, la reprise de ces sépultures par la commune et un transfert des restes des personnes inhumées à l'ossuaire communal sans en aviser préalablement les familles pour leur permettre de décider du sort de leurs défunts, serait préjudiciable.

Le conseil municipal décide :

- D'avisé les familles concernées, par voie d'affichage d'un avis municipal en mairie et au cimetière, d'apposer sur les concessions un panon- ceau invitant les familles à se présenter en mairie et d'adresser un 1er courrier en LR avec AR aux concessionnaires en vie ou à leurs ayants droit lorsque leur adresse est connue puis, si cela s'avère nécessaire, un 2nd et dernier courrier de relance 15 jours avant la date butoir.
- De proposer aux concessionnaires ou à l'ayant droit le plus diligent qui se fait connaître en mairie de renouveler la concession selon les termes de l'acte de concession initial au tarif en vigueur au moment de la demande de renouvellement à condition que la sépulture soit en bon état d'entretien ou remise en état si besoin,
- De fixer comme date butoir à cette procédure, le 31 décembre 2024 de manière à laisser un délai suffisant et raisonnable aux familles, même non domiciliées dans la commune, grâce à la fête de la Toussaint, pour se faire connaître en Mairie et réaliser les démarches nécessaires.
- De reprendre les sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée au terme de cette date, afin de libérer les terrains.

2/Cimetières – Procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime en terrain commun

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire rappelle à l'assemblée, à l'appui de la liste des emplacements concernés à la date du 7 novembre 2023, qu'il existe dans le cimetière communal nombreuses sépultures, dont l'existence est parfois ancienne et dans lesquelles un ou plusieurs défunts de la même famille ont été inhumés sans que cette dernière soit pour autant titulaire d'une concession à l'endroit considéré, alors que :

- En vertu des articles L. 2223-13 et -15 du CGCT, il peut être concédé, moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal, des terrains aux personnes qui souhaitent y fonder leur sépulture particulière et celle de leurs enfants ou successeurs. Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux, monuments et tombeaux ;

- Qu'à défaut de concession, en vertu de l'article R.2223-5 du CGCT, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures a lieu de cinq années en cinq années ;

- Qu'il résulte de ces textes et de la jurisprudence, qu'en l'absence d'une concession dûment attribuée à la famille par la commune, à l'endroit considéré, après paiement des droits correspondants, les inhumations sont faites en Terrain Commun,

- Que la mise à disposition de l'emplacement, alors accordée gratuitement, ne peut s'entendre que pour une durée d'occupation temporaire qui est de cinq ans, si la commune n'a pas rallongé ce délai à l'appui de conclusions d'un hydrogéologue consulté lors de la création ou de l'extension du cimetière,

- Qu'à l'issue de ce délai, la reprise de la sépulture établie ainsi est de droit pour la commune,

- Que l'occupation sans titre du terrain général du cimetière n'emporte aucun droit acquis pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer le maintien ou la prolongation de son utilisation au-delà du délai réglementaire, quand bien même un caveau y a été implanté et plusieurs corps de la famille y ont été inhumés,

- Que seule la concession permet alors d'ouvrir et de garantir des droits à la famille dans le temps dans la mesure où celle-ci maintient la sépulture en bon état d'entretien,

- Qu'une gestion rationnelle de l'espace du cimetière évite soit de l'agrandir, soit d'en créer un nouveau, avec toutes les incidences financières et environnementales que ces opérations comportent.

Considérant néanmoins que dans le cimetière de la commune, parmi ces sépultures, certaines sont visitées et/ou entretenues par les familles, d'autres ont cessé d'être entretenues ;

- Que la commune n'a pas procédé à la reprise des terrains au terme du délai réglementaire

- Que la commune souhaite concilier les impératifs de gestion du service public du cimetière et l'intérêt des familles.

Le Conseil ayant délibéré après avoir entendu le rapport du Maire, décide :

- Article premier : De procéder aux mesures de publicité ci-après pour avvertir les familles intéressées :

- pose de plaquettes de « demande de renseignements » sur les sépultures des défunts inconnus,

- affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernés invitant les familles à se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence,

- diffusion d'un communiqué explicatif de la procédure par un affichage en mairie et au cimetière, par une insertion dans le bulletin municipal et dans un journal local ainsi que sur le site internet de la commune

- Lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont connues, par l'envoi d'une 1ère lettre recommandée avec accusé réception puis, si nécessaire, d'un second et dernier courrier en lettre simple, 1 mois à 15 jours avant la date butoir fixée par la présente délibération.

• **Article 2** : De proposer aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation :

- l'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéficiaire de tous les ayants droit de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet,
- de faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

• **Article 3** : De proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales, des concessions d'une durée de trente ans et de fixer le prix de 75 € le m² occupé.

• **Article 4** : De fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du 31 décembre 2024, de manière à passer la fête de la Toussaint.

• **Article 5** : De procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger M. le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

• **Article 6** : M. le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération.

• **Article 7** : La commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Mme FARGUES expose au Conseil municipal les 2 procédures qui vont être mises en œuvre afin de régulariser certaines situations dans les 2 cimetières communaux. La première procédure « Concessions échues non renouvelées » concerne les concessions dont le délai de validité a expiré depuis plus de 2 ans.

Quand les précédents propriétaires sont connus, un courrier en LRAR leur sera adressé, les invitant à se rapprocher de la Mairie pour faire part de la décision concernant le devenir de cette concession. Ils peuvent ainsi choisir de renouveler pour 30 ans, de transférer les restes dans une autre concession, ou de renoncer à la concession. La 2^e procédure relève des concessions en terrain commun, pour lesquelles il ne subsiste en Mairie aucun acte permettant d'identifier la date d'acquisition de la concession, la famille qui la possédait ou le nombre de personnes inhumées. Après recherches, il s'avère que les concessions commercialisées par la commune avant 1972 étaient des concessions perpétuelles. L'enjeu de ces 2 procédures est, dans un premier temps, de retrouver le plus d'ayants-droits des concessions concernées (perpétuelles ou à renouveler) et de régulariser avec eux la situation de leur concession familiale. Dans le cas contraire, la commune reprendra les concessions à son compte, et après réduction de corps, effacement des pierres tombales et réfection du caveau, le cas échéant, pourra les commercialiser à nouveau, évitant ainsi l'étalement des cimetières. Afin de permettre aux familles de s'informer et de trouver un créneau pour venir en Mairie, la procédure durera jusqu'au 31 décembre 2024.

Une communication via le Gure Milafranga, le site internet, la pose de panneaux sur les concessions concernées, mais aussi par des courriers adressés aux familles, permettra de prendre connaissance de la procédure.

Toute personne ayant des informations à communiquer sur le sujet est invitée à se signaler à la Mairie.

4/ Attribution de bourses communales

Rapporteur : Patricia Larroué

Mme Larroué donne lecture de deux demandes de bourses scolaires déposées tardivement pour l'année scolaire 2022-2023. Elle rappelle les critères d'attribution fixés par la commune : suivre des études supérieures, être âgé de moins de 25 ans et avoir obtenu une bourse départementale. L'octroi de bourses n'est pas automatique, il est également nécessaire de déposer un dossier de demande en mairie. Le montant cumulé des deux bourses s'élèverait à 260 €. Le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour attribuer deux bourses communales conformément au tableau ci-dessous :

Demandeur	Âge	Année BAC	Etudes 2022/23	Montant bourse dptale	Bourse Commune
Cas n°1	23 ans	2018	M1 - Psychopathologie de la vie quotidienne et du contemporain	260 €	130 €
Cas n°2	19 ans	2022	L1 - Pluridisciplinaire Projet Personnel en USCHOOL	260 €	130 €
				TOTAL	260€

Mme Larroué ajoute que pour l'année scolaire en cours, le délai de dépôt des dossiers de demande de bourses communales sera repoussé à la fin de l'année scolaire, afin de laisser le temps aux retardataires de constituer un dossier complet.

5/ Modification de l'AOT « Trinquet-Bar-Restaurant » Déclassement du Bar-restaurant et conclusion d'un bail commercial

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par acte notarié en date du 31 mai 2016, la Commune de Villefranche a consenti à la SAS UKAT, une convention d'occupation du domaine public pour une durée de vingt-quatre mois, renouvelable et renouvelée depuis par tacite reconduction par périodes de vingt-quatre mois, faute de congé donné par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties six mois à l'avance. Cette convention porte sur l'exploitation d'un équipement considéré aux termes dudit acte comme dépendant du domaine public de la commune, composé d'un trinquet, et à titre accessoire un corps de bâtiment comprenant un local commercial et un logement, le logement n'étant pas compris dans la convention. L'immeuble, cadastré section AI 373 se compose donc :

- D'un Trinquet avec installations sanitaires et vestiaires, et ce compris les gradins et galeries aux 2^{ème} et 3^{ème} étage ;
- Au rez-de-chaussée : un local commercial à usage de salle de bar-restaurant, des cuisines, un bureau des pièces à usage de vestiaire sanitaire ;
- L'usage de deux terrasses
- L'usage de deux dégagements
- L'usage des espaces communs avec la Mairie : hall, entrée, ascenseur et escaliers d'accès aux gradins du trinquet, sanitaires
- Deux grandes salles d'activité en rez-de-chaussée
- Une salle de judo à l'étage
- Deux salles de réunion à l'étage

Par courrier en date du 16 mars 2018, le gérant de la SAS UKAT a fait part à la commune de son souhait d'acquiescer le fonds de commerce du Bar-restaurant exploité. Après analyse de la situation juridique de l'équipement, il est apparu que les conditions de la gestion du Trinquet par l'exploitant différaient de celles du Bar-Restaurant. En effet, le Trinquet disposant d'un accès indépendant du commerce, peut être mis à la disposition de ses utilisateurs en dehors des plages d'exploitation du Bar-Restaurant- bureau-sanitaires-vestiaires-terrasses. En revanche, ces mêmes espaces ne sont accessibles au public que dans le cadre de l'ouverture du commerce par l'exploitant. Aussi, compte-tenu de l'absence d'affectation publique directe du local « Bar-Restaurant-bureau-sanitaires-vestiaires-terrasses » le Conseil Municipal peut en constater la désaffectation du domaine public et le déclasser dans le domaine privé de la commune, permettant ainsi la conclusion d'un bail commercial avec l'exploitant. M le Maire ajoute qu'il s'agit d'une solution trouvée par le notaire, qui donne satisfaction à l'ensemble

des parties. Les actes seront signés en début d'année 2024, avec prise d'effet au 1er janvier 24. A date, ne manquent plus que les diagnostics (en cours de réalisation) et l'état des lieux pour finaliser les éléments nécessaires à la signature des actes.

6/ Approbation de l'avant-projet définitif : réhabilitation et extension de la Mairie – Création d'une MAM et de commerces à la Maison Labia

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022, l'Assemblée délibérante avait approuvé le projet de réhabilitation et extension de la Mairie, et de création d'une MAM et de commerces à la Maison Labia. Cette délibération, n°22_12_13_1 avait également permis d'arrêter un plan de financement prévisionnel, et d'autoriser M le Maire à demander toutes les subventions. A ce stade, la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était de 1 200 000 € HT, non compris les imprévus, aléas et actualisations portant le montant inscrit dans le plan de financement à 1 321 836 € HT. Dans le courant de l'été 2023, au fil des échanges entre la maîtrise d'œuvre et les futurs occupants de la Maison Labia, il est apparu que des travaux complémentaires devaient être envisagés dans le programme, et notamment l'aménagement intérieur des 4 commerces prévus dans le projet. En outre, la consultation publique organisée en juillet 2023 sur le choix de la façade Nord de la Mairie, a abouti au choix d'un projet visionnaire et ambitieux, dont le coût n'avait pas été évalué au stade de l'avant-projet sommaire. Lors de la réunion du 17 novembre 2023, le maître d'œuvre a remis un avant-projet définitif modifié au regard de l'APS, dont le montant prévisionnel des travaux s'établit à 1 740 969 € HT, décomposés comme suit :

Lot	intitulé du lot	Estimation en € HT
1	VRD	162 740 €
2	GROS ŒUVRE	391 064 €
3	CHARPENTE	75 350 €
4	ÉTANCHÉITÉ	3 000 €
5	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU	155 500 €
6	PLÂTRERIE – FAUX PLAFONDS	171 500 €
7	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	115 500 €
8	MENUISERIES INTÉRIEURES ALU	10 000 €
9	REVÊTEMENTS COLLÉS ET SCÉLLÉS	73 000 €
10	PEINTURE – NETTOYAGE	77 000 €
11	SERRURERIE	60 000 €
12	ASCENSEUR	25 000 €
13	ELECTRICITÉ	166 900 €
14	CVC	254 415 €
TOTAL TRAVAUX		1 740 969 €

L'estimation du montant des travaux en phase APD sert de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre, conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre. Une mission complémentaire sera donc proposée à l'équipe de maîtrise d'œuvre à cet effet. Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'Avant-Projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre, avant de poursuivre la phase d'étude du projet (PRO), et notamment d'engager la phase de préparation des pièces nécessaires à la consultation des entreprises. En outre, au regard de l'APD validé, établissant le montant des travaux prévisionnels à 1 740 969 €, le coût prévisionnel du projet dans sa globalité s'établit désormais à 2 241 490 € HT. Par ailleurs, le plan de financement prévisionnel a été établi :

Nature des dépenses (directement liées au projet)	Montant dépenses HT	Recettes	Montant	%
Foncier (études sol, géomètre, diagnostics...)	28 350 €	Fonds Verts	56 220 €	2,50 %
Frais internes de gestion (SPL)	70 464 €	DETR Mairie (Priorité 3-1)	449 764 €	20,10 %
Maîtrise d'œuvre, honoraires techniques, assurances	210 201 €	DETR Maintien des Commerces (priorité 1-2)	153 388 €	6,84 %
Travaux	1 740 969 €	AAP Département (Commerces)	131 678 €	5,86 %
Imprévus, aléas, actualisations	191 506 €	Règlement d'aide aux communes	100 000 €	4,46 %
		Fonds de concours CAPB	140 000 €	6,24 %
		Fonds propres / Emprunt	1 210 440 €	54 %
TOTAL	2 241 490 €	TOTAL	2 241 490 €	100%

Une répartition du chiffrage pour chacun des postes a été établie pour chaque entité : Mairie, Maison des Assistantes Maternelles et Commerces. M le Maire ajoute que l'avant-projet définitif (APD) dans sa version complète sera présenté par la maîtrise d'œuvre, en réunion de liste, le 4 décembre prochain. En attendant, il convient de valider le montant maximal de l'enveloppe du projet. Il y aura certainement des révisions de coûts à la hausse comme à la baisse pour certains lots. Un travail technique, mené avec M Sabatou, a d'ores et déjà permis de dégager certaines pistes d'économies sur la charpente de la Maison Labia comme de la Mairie. En revanche, certains postes, comme les enduits n'ont pas encore été chiffrés. Ces jeux de plus et de moins-values devront impérativement rester contenus dans l'enveloppe validée par la présente délibération. Enfin, la validation de ce seuil nous permet de déposer les divers dossiers de demandes de subventions, nécessaires au financement du projet dans sa totalité.

COMPTE-RENDU MUNICIPAL

Extrait de la réunion du 5 mars 2024

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 5 mars 2024, à retrouver de manière exhaustive sur le site de la mairie :

0. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2023 et élection du secrétaire de séance.
1. Passage à la gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux
2. Mise à jour du tableau des emplois
3. Adhésion à la prestation de gestion des dossiers d'allocations chômage du centre de gestion de la fonction publique territoriale
4. Ouverture anticipée de crédits d'investissement
5. Etat récapitulatif des indemnités élus 2023
6. Dénomination d'un chemin privé
7. Signature d'une convention avec le TE64 pour réseau de distribution souterraine – Renforcement Basse Tension P255 « Ducamp »
8. Débat sur les orientations générales du RLPI Pays Basque
9. Syndicat intercommunal de la Nive Maritime : présentation du rapport d'activités 2022
10. Décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal.
11. Questions diverses

1/ Passage à la gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Loi portant Evolution du Logement et l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 généralise la gestion en flux annuel des droits de réservation de logements locatifs sociaux.

Elle signe une évolution dans les pratiques d'attribution des organismes de logement social, en passant d'une identification des droits de réservation au logement à une part du flux annuel de logements disponibles exprimés en pourcentage par réservataire.

En donnant ainsi plus de souplesse au bailleur dans le rapprochement entre les logements disponibles et les demandes exprimées, elle a pour objectif :

- D'optimiser la gestion du parc de logements locatifs sociaux
- De mieux répondre aux aspirations en matière de mobilité résidentielle notamment au sein du parc social (mutations) ;
- De satisfaire aux objectifs de mixité sociale dans les quartiers et favoriser l'accès des ménages les plus défavorisés au parc social ;
- De renforcer le partenariat entre bailleurs et réservataires pour une meilleure gestion des attributions en vue d'un équilibre de peuplement du territoire. Le décret du 20 février 2020 précise les conditions de mise en œuvre et rend obligatoire la signature d'une convention de réservation entre le bailleur et chaque réservataire. La Loi Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification (3DS) est venue reporter la date butoir de mise en conformité au 24 novembre 2023.

Le Conseil Municipal doit donc voter une délibération pour approuver la signature d'une convention bilatérale en gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sociaux ; l'objectif étant de consolider l'état des lieux des réservations sur la commune. Pour précision, la convention ne pourra être signée qu'après que l'Etat aura lui-même signé sa convention avec les bailleurs sociaux. La gestion en flux sera effective à compter du 1er janvier 2024 et la commune de Villefranque pourra signer une convention avec chaque bailleur social de son territoire. La convention annexée est le fruit d'un travail d'harmonisation des conventions des bailleurs sociaux, réalisé sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération Pays basque, en vue de l'utilisation d'un seul et même document sur le territoire. Conformément à l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, la convention organisera les modalités de transformation en flux des droits de réservation du réservataire sur le patrimoine locatif social du bailleur implanté sur son territoire. La part du flux annuel affecté au réservataire est exprimée en pourcentage. Ce pourcentage est calculé par le rapport entre les droits de réservation existants et le nombre total de logements au sein du patrimoine du bailleur sur le territoire concerné.

Ces droits de réservation sont issus des garanties d'emprunts, des subventions accordées par le réservataire ou d'un apport de terrain. A cet effet, un état des lieux préalable des droits de réservation existants devra être réalisé par le bailleur et validé par les parties. En préambule à l'ouverture de la séance, M Denis Joyeux, Directeur Général Adjoint de HSA, propose une présentation sur le mode de gestion et d'attribution des logements locatifs sociaux, mais également sur l'accession sociale. Il précise que la commune de Villefranque est cotée en zone BI, au même titre que Bayonne. Cette cotation détermine le plafond de revenus pour 2 personnes, dans le cadre de l'accession sociale. Entre l'année 2022 et l'année 2024, ce plafond aura augmenté de 3092 € du m² à 3605 € m². Pour ce qui concerne le logement locatif, il expose les changements intervenant avec le passage de cette gestion en flux, notamment sur ce qui concerne la répartition des attributions entre l'Etat, l'EPCI, les autres financeurs, et éventuellement la commune si l'EPCI compétent pour le PLH finance jusqu'à 40% du programme. De manière très majoritaire, c'est l'Etat qui disposera du plus gros contingent de logements, notamment pour l'hébergement de personnes au titre du DALO ou du SIPLD.

2/Mise à jour du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire présente le nouveau tableau des emplois de la commune à compter du 1^{er} avril 2024.

Au regard de la nature de certaines missions réalisées sur 2 postes administratifs, déjà inscrits au tableau des emplois :

- Poste de Comptable/Rh
- Poste d'Accueil/Communication

Il est proposé d'intégrer le cadre d'emplois des rédacteurs. Bien évidemment, la nomination dans ce nouveau cadre d'emploi, ne pourra se faire qu'après la réussite au concours.

De plus, sur les emplois d'agents polyvalents des écoles, il est suggéré aussi d'élargir au cadre d'emploi des adjoints d'animation. En effet, le personnel participant au temps de classe pourrait être proposé dans ce nouveau cadre d'emploi plus conforme à leur métier.

M le Maire précise que cette mise à jour permet de mieux classer des postes administratifs, précédemment de catégorie C, pour lesquels la technicité, l'engagement et la responsabilité relèvent davantage de catégorie B. Par ailleurs, en cas de succès à un concours ou à un examen professionnel, l'ouverture à la catégorie B permettra de nommer l'agent sur son poste.

3/ Adhésion à la prestation de gestion des dossiers d'allocation chômage au centre de gestion de la fonction publique territoriale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives. À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024.

5/ Etat récapitulatif des indemnités des élus 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut¹, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en son sein et au sein de tout syndicat mixte² ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget. Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2023 ci-après annexé.

Elus	Mandats / fonctions	Indemnités de toutes natures au titre de ces mandats et/ou fonctions		Montant brut total
		Indemnités de fonction brut	Autres (4)	
SAINT-ESTEVEN Marc	Maire	24 285.60 €	0	24 285.60 €
ARNOU Colette	Adjointe	8 809.02 €	0	8 809.02 €
BISAUTA Joël	Adjoint	8 809.02 €	0	8 809.02 €
CABANE Nicole	Adjointe	8 809.02 €	0	8 809.02 €
DUHALDE Bastien	Adjoint	8 809.02 €	0	8 809.02 €
ESCAPIL-INCHAUSPÉ Jean-Michel	Adjoint	8 809.02 €	0	8 809.02 €
FOURMEAUX Nicole	Conseillère municipale déléguée	5 791.56 €	0	5 791.56 €
LARROUDÉ Patricia	Adjointe	8 809.02 €	0	8 809.02 €

6/ Dénomination d'un chemin privé

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une voie privée a été créée depuis le chemin Sendoaenea. Les copropriétaires en indivision LABEGUERIE Arlette, LABEGUERIE Maryse, LABEGUERIE Nicole, LABEGUERIE Yvan et BEHOTEGUY Nathalie, souhaitent que ce chemin puisse être dénommé « ETXEBERTZEA », ce qui signifie « l'autre maison ». Cette voie sera ouverte à la circulation publique. Dès lors, elle est dénommée par le Conseil Municipal et les maisons seront numérotées. Monsieur le Maire ajoute que l'avantage de la dénomination d'une voie privée, est de pouvoir l'identifier sur la BAN et au niveau des GPS. Le recensement sur la BAN est essentiel pour les concessionnaires, notamment de télécoms qui s'y réfèrent largement.

7/ Signature d'une convention avec le TE64 pour réseau de distribution souterraine – Renforcement basse tension P255 « Ducamp »

Rapporteur : Joël BISAUTA

Le TE64 doit procéder à des travaux de renforcement de la ligne Basse Tension du P255 « DUCAMP », situé sur les parcelles ZA2 et ZA88 à Villefranque. Afin de pouvoir en assurer l'entretien, le TE64 sollicite la signature d'une convention afin de matérialiser la servitude de passage. Les frais de l'acte resteront à la charge du Syndicat.

8/ Débat sur les orientations générales du RLPI Pays Basque

La synthèse des éléments du diagnostic, complétée par les réflexions des élus et du public, a permis de définir 7 propositions d'orientations générales, qui cadreront l'écriture réglementaire du futur Règlement local de Publicité Intercommunal du Pays Basque.

A l'image de la procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, ces orientations générales du RLPI (équivalent des orientations du PADD dans un PLUi) devront être présentées et débattues devant le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

Ce débat sur les orientations générales doit avoir lieu devant le Conseil communautaire du 15 juin 2024.

L'article L 153-12 du code de l'urbanisme prévoit que ces orientations devront être débattus devant les conseils municipaux mais il précise que si le débat prévu n'a pas lieu au moins 2 mois avant l'arrêt du projet de RLPI, il est réputé favorable.

Le débat devant le Conseil communautaire étant fixé au 15 juin 2024, un dossier contenant les 7 orientations générales préalablement présenté au comité de pilotage du RLPI Pays Basque a été transmis aux communes :

- Orientation n° 1 à n° 3 : orientations d'harmonisation définissant un socle de protection commun à tout le territoire :

· **Orientation n°1**: encadrer les publicités et enseignes lumineuses pour limiter leur impact visuel et énergétique

(ex : plage d'extinction nocturne, interdiction des publicités et enseignes lumineuses dans certains secteurs, encadrement de la publicité derrière les vitrines commerciales)

· **Orientation n° 2** : atténuer la prégnance visuelle des dispositifs publicitaires dans les paysages du quotidien (urbains et ruraux) en réduisant leur nombre et leur surface

(ex : interdiction des dispositifs côte-à-côte, et, dans des secteurs d'habitat, généralisation à tout le territoire du régime restrictif des communes hors de l'unité urbaine de Bayonne)

· **Orientation n°3** : accroître la qualité des enseignes en définissant des principes de bonne intégration

· **Orientations n° 4 à 7** : orientations spécifiques à chacune des ambiances paysagères du territoire :

· **Orientation n°4** : protéger les espaces les plus sensibles du point de vue patrimonial et paysager (ex : interdiction de la publicité sauf celle directement contrôlée par les communes et exigence de sobriété des enseignes)

· **Orientation n° 5** : préserver les secteurs d'habitat (ex : interdiction de la publicité scellée au sol, limitation de surface des panneaux, interdiction du numérique)

· **Orientation n° 6** : réduire le nombre de publicités le long des axes routiers les plus empruntés (ex : règles de dédensification, limitation du nombre de publicités murales) et favoriser la visibilité des enseignes par rapport aux publicités

· **Orientation n°7** : conserver des possibilités d'affichage encadrées dans les espaces à dominante d'activité tout en priorisant la lisibilité des activités locales par rapport aux publicités (ex : autorisation enseigne en toiture, autorisation publicité scellée au sol... mais dans des proportions en nombre et surfaces encadrées)

Deux temps de concertation publique sont prévus les 11 et 19 mars 2024. Bien que la commune de Villefranque ne soit pas énormément impactée par la pollution visuelle que peuvent représenter certaines enseignes commerciales en bord de route, les élus se montrent sensibles à l'enjeu de préservation de la qualité du paysage, et souscrivent à la nécessité de catégoriser des zones dans lesquelles il sera nécessaire de maintenir de la publicité dans un cadre harmonieux.

De manière générale les 7 orientations développées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque font l'objet d'un consensus dans les échanges au sein de l'Assemblée.

9/ Syndicat intercommunal de la Nive maritime : présentation du rapport d'activité 2022

Rapporteur : Joël BISAUTA

Monsieur BISAUTA fait état des éléments saillants de l'exercice 2022 pour le Syndicat Intercommunal de la Nive Maritime.

Le syndicat a compétence pour la gestion de la voie verte qu'est le chemin de halage qui traverse les communes de Bayonne, Bassussarry, Ustaritz et Villefranque, pour ce qui concerne la passerelle sur la Nive. Le financement du syndicat est assuré par les contributions des communes membres, selon une répartition prenant en compte la population pour 50% du calcul, et la longueur de la voirie concernée, pour 50% également.

Concernant Villefranque, la longueur de voirie prise en compte est évaluée à 1700 ml pour l'entretien de la passerelle, considérant que cet ouvrage spécial ne pouvait être décompté dans la répartition entre les communes comme une voie classique.

L'exercice 2022 a été marqué par le recrutement d'un ingénieur chargé d'administrer le syndicat, ainsi que par les travaux de réfection du chemin de Halage à la suite des violentes intempéries de décembre 2021. Ces intempéries ont d'ailleurs généré une contribution additionnelle des communes membres au titre de l'exercice 2023, en plus de la contribution annuelle. Enfin, les participations communales étant fiscalisées, la contribution de Villefranque pour l'exercice 2024 s'élèvera à 10 859 €, prélevés directement.

10/ Décisions prises en vertu des délégations du Conseil municipal

Date	Tiers	Objet	Total TTC
25/10/2023	M et Mme BIDEGARAY	Achat concession trentenaire	3 329,72 €
25/10/2023	Mme LAIN (famille RAYMOND)	Renouvellement concession trentenaire	225 €
04/12/2023	SCP PIQUET GROSSIN	Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Bar-Restaurant Eskularia	9 456 €
04/12/2023	GROUPE ELABOR	AGEP Procédures administratives pour reprise des concessions cimetière	7 968,00
05/12/2023	SIMON VAN DAELE TRANSLUCIDE	Refonte site internet - Installation et mise en ligne	1 560,00
05/12/2023	LAILLE F. SARL	Travaux de chauffage en chaudière - école publique	1 512,00
05/12/2023	POCORENA RAPHAEL	Achat tronçonneuse HUSQVARNA	699,00
12/12/2023	CABINET GILLES DUFOURCQ	Etudes extension cimetière colombarium	992,64
12/12/2023	THD64	Enfouissement réseaux fibre CHEMIN BIZARBELXENEA	10 126,00
13/12/2023	LEROUX STEPHANIE TRANSLUCIDE	Refonte du site internet - saisie des contenus	555,00
31/12/2023	APCL AGENCE PUBLIQUE GESTION LOCALE	Numérisation des actes d'état civil NUMERIZE	2 603,85
31/12/2023	TOUSSAINT PEIO ENTREPRISE	Elagage 2023	10 368,00
08/01/2024	CARRERE PIERRE	Remise en état par sablage du monument aux morts	2 676,00
08/01/2024	BLS TP SARL	Marché création pistes forestières	11 981,88
22/01/2024	MANUSTOCK	Achat batterie monobloc pour autolaveuse	824,52
29/01/2024	POCORENA RAPHAEL	Broyeur d'accotement	1 933,03
30/01/2024	Famille BETBEDER	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille CRABOS LARROSE	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille ECHAIDE DEYRIS	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille AZCONA	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille APHECETCHE	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille ROLIERIS	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille AMESTOY	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille MICHELENA Bernard	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille SAINT-PIERRE	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille BEHERE	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille GOUTENEGRE	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille AROSTEGUY	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille OTAECUI	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille HIRABOURE	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille LARRAMENDY	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille IRIGOYEN	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille BETAT	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille LAMOTHE	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille HERNANDEZ	Renouvellement concession trentenaire	225 €

Date	Tiers	Objet	Total TTC
30/01/2024	Famille SALLABERRY	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille JAURENA	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille OTHEGUY INARRA	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille GARCIA	Renouvellement concession trentenaire	225 €
30/01/2024	Famille AROZTEGUI	Renouvellement concession trentenaire	225 €
02/02/2024	BARNETCHE JEAN ETS	Enceinte bluetooth JBL5 pour ST PERISCOLAIRE	199,13
06/02/2024	Famille MICHELENA Jean-Baptiste	Renouvellement concession trentenaire	225 €
08/02/2024	Famille ETCHECHOURRY / ITCIA	Renouvellement concession trentenaire	225 €
08/02/2024	Famille SAUMONNEAU	Achat d'une concession trentenaire	3 329,72 €
22/02/2024	CABINET GILLES DUFOURCQ	Relevé topographique chemin Mendiberria et Payloa	1 326,76
27/02/2024	Famille SUHARRART	Renouvellement concession trentenaire	225 €
27/02/2024	Famille MIOT	Renouvellement concession trentenaire	225 €
04/03/2024	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Honoraires MO pour programme d'action sur la forêt	9 026,21

11/ Questions diverses

1/ Point Fiscalité BP 2024

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, M Escapil-Inchauspé présente des simulations d'évolution des taux de taxes locales. Un tableau proposant des évolutions de 1% à 5%, ainsi que l'incidence sur les produits attendus, est projeté.

Les élus échangent sur une hypothèse d'augmentation des taux de 2% de chacun des taux.

En outre, la commune a la possibilité de bénéficier d'une majoration spéciale au titre de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, car elle présente tous les critères lui permettant d'y prétendre.

A l'issue des échanges, le débat n'est pas tranché mais l'hypothèse d'une variation coordonnée des taux est considérée. La décision sera prise ultérieurement en commission finances.

2/ Achat frigos école

Mme Larroudé présente le résultat de la consultation de 3 prestataires pour le remplacement des frigos de l'école. Les propositions des prestataires se révèlent hétéroclites tant sur le choix des matériaux (inox, acier), que sur les prix annoncés.

Il est proposé d'échanger avec la responsable des services scolaires sur le matériau et la gamme de produits qui serait la mieux adaptée en cuisine.

3/ Campagne de piégeage du frelon asiatique

Mme Cabane explique avoir été démarchée par un collectif œuvrant à la lutte contre le frelon asiatique. Ce collectif souhaite mobiliser les communes pour qu'elles participent à une grande campagne de piégeage au printemps (de mars à mi-mai), avec l'organisation d'une distribution gratuite de pièges le 9 mars de 10h à 12h.

La commune de Villefranque a donc acquis 300 pièges de type Tap-Trap, à distribuer aux administrés qui se présenteront. Des membres du collectif, et notamment des apiculteurs amateurs viendront procéder à cette distribution et donneront des conseils additionnels.



PÉRISCOLAIRE CANTINE ET GARDERIE

LANCEMENT D'UN PORTAIL FAMILLE

A compter du **lundi 24 juin 2024**, la commune de Villefranche met à disposition un nouveau service pour la gestion du périscolaire : **le Portail Famille**

Cette plateforme est un passage obligatoire pour inscrire vos enfants aux activités cantine et garderie, réserver leurs jours de présence et payer en ligne.

Un flyer détaillant les démarches à accomplir (création d'un espace sécurisé, réservations) sera prochainement distribué aux enfants déjà scolarisés dans les écoles du village.

Pour les nouvelles familles, merci de prendre contact avec la mairie à partir du 24 juin prochain.

Pourquoi un Portail Famille pour le périscolaire ?

- Pour **faciliter l'organisation** des familles grâce à une plateforme en ligne disponible 7 j/7 et 24h/24
- Pour **dématérialiser l'accès** à nos services et adapter notre fonctionnement au mode de vie actuel
- Pour garantir une **diffusion rapide et efficace des informations**

A vos binettes, plantoirs et râteaux !

AU JARDIN, C'EST LE MOMENT DE ...



En juin

Semer citrouille, potimarron, butternut, avant le 10.
Mettre du vieux foin, de la tonte sous les plantations du mois de mai ou d'arracher les mauvaises herbes ! Surveiller les ravageurs : limaces, escargots, pucerons... Et aussi arroser votre potager.

En juillet

Planter les poireaux pour la récolte automne/ hiver.
Planter des salades quotidiennement, et des artichauts.
Surveiller attentivement l'arrosage si besoin ainsi que les ravageurs !
C' est aussi le début de la récolte...

En août et septembre

Surveiller (encore et toujours !) l'arrosage.
Récolter tous vos fruits et légumes, et faire des conserves.



DES FOULARDS À DISPOSITION !

+ D'INFOS

Pour tout renseignement, contacter le **CCAS de la Mairie**.

L'agenda

JUIN
 **OCTOBRE 2024**

16 juin

**MILAFRANGAN GAINDI
ÉDITION 2024**



18 juin

DON DU SANG
Mouguerre | 15h-19h

22 juin

FÊTE DE L'ÉCOLE SACRÉ CŒUR

24 juin

**ATELIER MAPS INITIATION
1^{ER} SECOURS & L'ÉTÉ EN SANTÉ**
Maison pour Tous | 9h-13h
Gratuit ouvert à tous



29 juin

FÊTE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

6 juillet

**PORTES OUVERTES
BIZI BERRIA**

Maison pour Tous | après-midi

30 Août au 1^{er} sept.

**COURSE TROPHÉE
NASA UFOLEP**
Circuit Bellevue

28 - 29 sept.

REPAS DES VILLAGEOIS

4 au 6 oct.

TOURNOI ESKULARI



12 oct.

**2^E ÉDITION MILAFRANGA
EN ROSE**



26 - 27 oct.

LOTO ANCIENS COMBATTANTS
à confirmer



Le carnet

NAISSANCES

JANVIER

PAILLASSAR Enéa • DIONÉ Ninon
BIDEGARAY LABORDE Roxane

FÉVRIER

THÉBAUD Milan

AVRIL

LAGUILLIEZ June • BELLET de
TAVERNOST de SAINT-TRIVIER Louis

MARIAGES

JANVIER

HEILL Johann & DURCUDOY Lydie

DÉCÈS

JANVIER

SANGOUGNET Alain
CONSEIL Bernard

FÉVRIER

HARO veuve. POLART Josette

MARS

POUTÇOU veuve. LARRALDE
Germaine

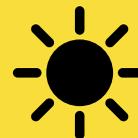
AVRIL

ALAZARD Francis
DE SOUSA Marguerite

MAI

DAMOFF Nicolas
HERHARD ép. LEVIFVE Lorraine

PLAN CANICULE



INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Merci de transmettre votre demande d'inscription au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villefranche.



Informations demandeur

Demande formulée par :

Nom :

Prénoms :

Téléphone :

Mail :

Informations de la personne à inscrire

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Observations particulières :

.....

.....

.....

.....



DU 29 AOÛT
→ AU 1^{ER} SEPT. 2024

Le comité des fêtes COMPTE SUR VOUS !

NOUVEAUTÉ POUR LES INSCRIPTIONS AU MÉCHOUI DU VENDREDI 30 AOÛT 2024

Des permanences seront organisées sur le fronton de Villefranche pour venir réserver et payer vos places.

UNE PERSONNE = 10 PLACES MAXIMUM = PAIEMENT À LA RÉSERVATION

Les dates des permanences seront communiquées ultérieurement.